

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLI

LEVIS, MARS 1935

No 3

LA FAMILLE SOUPIRAN

—
SIMON SOUPIRAN
—

L'acte de mariage de Simon Soupiran le dit originaire de la paroisse de Saint-Michel, en Gascogne. D'un autre côté, son contrat de mariage le désigne ainsi: "Simon Soupiran, fils de défunt maître Anthoine Soupiran, vivant notaire royal de la ville de Saint-Sévère, province de Guienne, et de défunte Catherine Laborde". Le contrat de mariage, il nous semble, offre plus de garanties de véracité que l'acte de l'état civil. Il se fait à tête reposée, moins à la hâte, souvent sur les notes écrites des parties contractantes. Nous serions plutôt porté à croire que Simon Soupiran venait de Saint-Sévère, province de Guienne.

Simon Soupiran apprit le métier de chirurgien. A cette époque, l'état de chirurgien était plutôt un métier puisque le chirurgien était en même temps barbier.

Sous le régime français, peu de vaisseaux partaient pour des navigations océaniques sans avoir un chirurgien à leur bord. Soupiran, croyons-nous, fut d'abord chirurgien de navire. Au mariage de Soupiran, à Québec, le 26 août 1700, les témoins du marié sont Pierre Richard, capitaine, Jean Rochet, maître-charpentier, Elie Boucher et Nicolas Pyon, tous membres de l'équipage du navire le *Bien-Aimé*, "de présent en la rade devant cette ville". Ceci ne laisse-t-il pas supposer que Soupiran était chirurgien du navire en question ?

M. Soupiran, après son mariage, abandonna sa vie un peu errante pour s'établir à Québec comme chirurgien. Il y exerça son état pendant près d'un quart de siècle et il se créa une forte clientèle.

Simon Soupiran décéda à Québec le 9 février 1724 et fut inhumé le lendemain dans le cimetière paroissial (1).

Il avait épousé, à Québec, le 26 août 1700, Marthe Bélanger, veuve de Etienne Souhé (2). Cette dernière avait eu de sa première union cinq enfants que M. Soupiran éleva comme ses propres enfants. Madame Soupiran décéda chez son fils, le curé Soupiran, au Château-Richer, le 18 mars 1741. Du mariage Soupiran-Bélanger étaient nés cinq enfants :

I

MARIE-LOUISE SOUPIRAN

Née à Québec le 10 septembre 1701.

Mariée, à Québec, le 10 juillet 1727, à Charles Courtois, fils de feu Simon Courtois et de Martine Prenice (3).

Cette union fut de courte durée. M. Courtois décéda avant le 24 juin 1736. En 1741, nous voyons que la veuve Courtois résidait avec son frère, le curé du Château-Richer. Le recensement paroissial de Québec, en 1744, nous apprend qu'elle habitait alors avec son autre frère, le chirurgien Soupiran, à Québec.

II

FRANÇOISE SOUPIRAN

Née à Québec le 24 octobre 1702.

Mariée à Québec, le 9 février 1728, à Pierre Maufils,

(1) Les Archives de la province de Québec possèdent le singulier compte qui suit du chirurgien Soupiran : "Mémoire des remèdes et barbes que M. Rageot doit à Simon Soupiran, savoir : — du 17 juillet 1714, une médecine pour le fils de M. Rageot. De plus, doit M. Rageot pour quinze mois de barbe à raison de 10 francs par année, marché avec le sieur Rageot et sa famille pour l'année de barbe se monte à 15 mois. Le tout à 13 livres 10 sols". M. Soupiran était dans toute la force du mot un chirurgien-barbier !

(2) Contrat de mariage devant le notaire Louis Chambalon, à Québec, le 25 août 1700.

(3) Contrat de mariage devant le notaire Jacques Barbel, à Québec, le 10 juillet 1727.

écrivain au Magasin du Roi, fils de défunt Julien Maufiles et de Madeleine Cloutier (1).

Madame Maufiles décéda à Québec le 8 décembre 1747. Elle laissait une nombreuse famille.

III
SIMON SOUPIRAN

Le continuateur de la lignée.

IV
LOUIS-FRANÇOIS SOUPIRAN

Né à Québec le 26 janvier 1706.

Ordonné prêtre à Québec le 23 septembre 1730, M. Soupiran fut d'abord vicaire à la cathédrale puis chargé de la cure de Sainte-Anne de Beaupré. En 1728, le chapitre de Québec, pendant la vacance du siège, avait nommé M. Le Chasseur curé inamovible du Château-Richer. En prenant possession du siège de Québec, Mgr Dosquet força M. Le Chasseur à lui remettre ses lettres de nomination, le Chapitre n'ayant pas le droit de fixer les curés. L'évêque chargea alors M. Soupiran de desservir le Château-Richer (1734).

Il y avait dix ans que M. Soupiran agissait comme curé du Château-Richer lorsque M. de Miniac, vicaire capitulaire, s'avisait de renvoyer M. Le Chasseur dans son ancienne paroisse.

L'abbé Auguste Gosselin raconte ainsi le conflit qui suivit l'acte de M. de Miniac :

“Un des premiers actes de M. de Miniac, comme vicaire capitulaire, nous paraît aujourd'hui assez étrange. Il avait à Québec un ami, Roger LeChasseur, qui végétait depuis longtemps, en quête d'un canonicat qu'il n'obtint jamais et, en attendant le canonicat, d'une position sortable. LeChasseur était français, et l'un des six curés, fixés autrefois par le Chapitre, auxquels Mgr Dosquet avait demandé leur démission et ôté leurs cures. Miniac décide de le placer et de

(1) Contrat de mariage devant le notaire Jacques Barbel, à Québec, le 8 février 1728.

lui rendre sa cure du Château-Richer. Mais il y a un obstacle : la cure n'est pas vacante ; elle est occupée et bien desservie depuis dix ans par un excellent missionnaire canadien, M. Soupiran, frère du docteur Soupiran, médecin des Ursulines, dont la famille est très estimée à Québec. Pour fournir à M. de Miniac une raison, ou du moins un prétexte de faire partir Soupiran, LeChasseur soulève contre lui une partie de sa paroisse ; et en effet l'on voit arriver un jour à Québec une troupe de jeunes gens qui viennent demander à grands cris qu'on leur rende leur ancien curé LeChasseur ; ils ne veulent plus du curé actuel. Le Chapitre refuse de les entendre ; mais Miniac profite de l'occasion des troubles survenus au Château-Richer pour ôter à Soupiran sa cure et nommer LeChasseur à sa place :

“ Cette cure vous appartient de droit, dit-il à son ami ; vous y avez été fixé autrefois par le Chapitre ; l'Évêque n'avait pas le droit de vous en démettre ; la démission forcée que vous avez donnée était nulle et non avenue ; vous étiez curé du Château-Richer, vous avez toujours continué à l'être de droit ; vous l'êtes encore et je ne fais aujourd'hui que confirmer votre possession. Faites valoir vos droits.”

“ Soupiran reconnaît humblement que comme simple missionnaire il n'a aucun droit à la cure du Château, quoiqu'il la desserve de son mieux depuis dix ans. Mais il s'en rapporte à la charité et au bon vouloir du Chapitre. Il a avec lui sa vieille mère, âgée de quatre-vingts ans, et une soeur veuve dont il est le seul soutien. Les troubles “ occasionnés au Château par M. LeChasseur ” ont fait une telle impression sur sa mère qu'elle est devenue paralytique, elle a perdu l'esprit, elle est incapable de se remuer. Il demande en grâce qu'on attende au moins au printemps pour le faire partir du Château. “ Ma vieille mère déclare, ajoute-t-il, qu'elle ne sortira pas du presbytère, “ à moins qu'on ne l'assomme.” Du reste, ajoute-t-il encore, “ ma conduite et mes moeurs sont irrépréhensibles. Qu'on veuille bien ne pas me condamner sans m'entendre, sur la plainte de quelques factieux.”

“ Le Chapitre lui est évidemment sympathique. Il tient “ une assemblée extraordinaire le 24 octobre, après vêpres, au son de la cloche, et dans les formes prescrites, “ pour prendre

en considération les provisions de curé données par son vicaire capitulaire à M. LeChasseur. Voici le résultat de ses délibérations :

“M. le Doyen a représenté l'ordre ou mandement de M. de Miniac, en date du 22 octobre de la présente année (1740), dont lecture a été faite en présence du dit sieur Miniac, lequel s'est retiré ensuite, après avoir exposé ses raisons, pour en délibérer ; et le Chapitre ayant remarqué que le dit sieur Miniac n'ordonne point au dit sieur LeChasseur de se servir du droit qu'il a sur la cure du Château-Richer, mais seulement du droit qu'il peut avoir sur la dite cure, le dit Chapitre a déclaré que le dit sieur LeChasseur n'avait aucun droit sur la dite cure, l'ayant abandonnée depuis neuf années. Fait en l'assemblée capitulaire les jour et an que dessus. (signé) Chartier de Lotbinière, doyen, Fornel, secrétaire.”

“Cela fait, le Chapitre conseille à M. Soupiran de rester tranquille dans sa cure, lui disant même qu'il peut faire “ses provisions d'hiver”.

“De son côté, Miniac maintient sa décision, ordonne à Soupiran de quitter le Château, et sur son refus conseille à LeChasseur de le poursuivre devant la Prévôté pour le faire partir.

“Et, en effet, le 31 octobre, Soupiran reçoit une assignation d'avoir à comparaître devant la Prévôté le 4 novembre. Il s'en défend, et la veille du jour fixé pour l'audition de la cause, il écrit au juge “qu'il ne peut comparaître, ayant une mère à l'extrémité, à qui les troubles arrivés dans sa paroisse ont donné le coup de mort. La charité et la religion, ajoute-t-il, ne se trouvent guère dans un procédé si violent et qui n'a point d'exemple dans ce pays.”

“Le lendemain, cependant, la Prévôté entend la cause de LeChasseur et décide que la démission de la cure du Château, exigée par Mgr Dosquet, était nulle et non avenue, et que M. LeChasseur, quoique absent de sa cure depuis plus de huit ans, était encore curé du Château. Soupiran, par conséquent, doit s'en aller dans les quinze jours, et lui laisser la place.

“LeChasseur se hâte, dès le lendemain, de faire signifier ce jugement à son confrère Soupiran par l'huissier Val-

let; puis il envoie son ménage au Château-Richer.

“Soupiran en appelle alors au Conseil Supérieur du jugement de la Prévôté, et l’audition de la cause est fixée au 14 novembre.

“Mais sur les entrefaites, on apprend soudain que M. de Miniac vient de s’embarquer incognito pour la France. Il n’en a donné avis ni au Chapitre, ni au Doyen, ni à qui que ce soit.

“Il s’était aperçu sans doute que sa position n’était plus tenable à Québec, où le Chapitre paraissait décidé à contre-carrer ses mesures arbitraires.

“Comme à Montréal, les Français font place aux Canadiens. Et en effet le Chapitre s’assemble à la première nouvelle du départ de M. de Miniac, manifeste sa surprise de ce départ imprévu, précipité, sans permission préalable, déclare vacante la charge de vicaire capitulaire et nomme immédiatement pour la remplir son grand pénitencier Thierry Hazeur.

“Tout cela met fin, comme par enchantement, à l’affaire Soupiran-LeChasseur. On fait comprendre à ce dernier qu’en insistant sur son prétendu droit à la cure du Château-Richer, il risque de perdre toute chance à l’obtention d’un canonicat. Il se tient tranquille, l’appel de Soupiran au Conseil Supérieur n’a plus sa raison d’être: il restera au Château-Richer, comme il l’a demandé, jusqu’au printemps suivant” (1).

M. Soupiran après son départ du Château-Richer demeura quelques mois à Québec puis, en octobre 1741, son évêque lui confiait la cure de L’Islet qu’il garda jusqu’à sa mort, arrivée le 8 juillet 1745 (2).

V

CHARLES SOUPIRAN

Né à Québec le 15 septembre 1708.

Probablement décédé en bas âge.

(1) *L’Eglise du Canada*, 2^e partie, p. 417.

(2) L’acte de sépulture de M. Soupiran ne se trouve pas dans les registres de L’Islet mais dans le cahier des comptes de cette paroisse pour 1745 il est fait mention d’une somme payée à Joseph Tondreau “pour l’enterrement de M. Soupiran”.

SIMON SOUPIRAN

Né à Québec le 7 février 1704, il était le fils aîné de Simon Soupiran et de Marthe Bélanger.

Simon Soupiran étudia la médecine et la chirurgie avec son père. Il s'établit à Québec et, à la mort du docteur Soupiran aîné, il hérita de sa nombreuse clientèle. On voit qu'en 1751 M. Soupiran était chirurgien-juré de l'Amirauté de Québec.

Il fut médecin du monastère des Ursulines de Québec de 1742 à sa mort, et rendit de grands services à cette communauté.

M. Soupiran décéda à Québec le 18 juin 1764, et les Dames Ursulines, en souvenir de tout ce qu'il avait fait pour elles, reçurent sa dépouille mortelle dans leur chapelle.

Le docteur Soupiran avait épousé, à Québec, le 16 mai 1727, Marie-Anne Gautier, fille de feu Jean-Baptiste Gautier et de Marie-Madeleine Guyon (1). Elle décéda à Québec le 8 octobre 1735. En secondes noces, à Québec, le 26 juin 1736, le docteur Soupiran épousa Marie-Jeanne Avisse, veuve de François-Trefflé Rottot (2). Elle décéda le 19 septembre 1750.

De ses deux mariages, Simon Soupiran eut onze enfants :

I

CHARLES-SIMON SOUPIRAN

Le continuateur de la lignée.

II

MARIE-ANNE SOUPIRAN

Née à Québec le 1er août 1728.

Décédée au même endroit le 8 mai 1733.

(1) Contrat de mariage devant le notaire Florent de la Cetière, à Québec, le 16 mai 1727.

(2) Contrat de mariage devant le notaire Henry Hiché, à Québec, le 24 juin 1736.

III

PIERRE-SIMON SOUPIRAN

Née à Québec le 1er août 1729.

Marié, à Saint-Michel d'Yamaska, le 11 octobre 1768, à Marie-Barbe Sicard, fille de Pierre Sicard (1).

IV

LOUISE-FRANÇOISE SOUPIRAN

Née à Québec le 6 septembre 1731.

Elle entra au noviciat des Ursulines de Québec le 18 février 1751, à l'âge de dix-neuf ans et demi, et fit profession le 15 mai 1753 sous le nom de Mère Sainte-Ursule (2). Elle décéda le 23 avril 1770.

Les *Annales des Ursulines* disent de cette Sainte religieuse: "Elle avait toujours été d'une santé chancelante et peu capable de suivre nos saintes observances; mais, son adresse et sa volonté suppléaient au défaut de ses forces; ce qui, joint à une piété sincère et soutenue, en a fait, pendant les dix-neuf années de sa vie religieuse, un vrai trésor pour notre monastère. Sa maladie a été longue et bien douloureuse, mais sa fidélité, pendant toute sa vie, à bien remplir tout ce qu'elle pouvait de nos saintes obligations, lui a attiré de grandes grâces de Dieu "tant il est vrai que Dieu exauce jusqu'aux désirs du coeur, et que, comme dit quelque part le livre de l'Imitation, c'est faire beaucoup que d'aimer beaucoup et bien faire ce que l'on fait."

V

FRANÇOIS SOUPIRAN

Né à Québec le 18 juillet 1733.

Décédé à Lorette le 24 août 1733.

VI

LOUIS-MICHEL SOUPIRAN

Né à Québec le 8 septembre 1734.

(1) On lit à la marge de l'acte de mariage: "Pierre-Simon Soupiran, fils du docteur Soupiran, de Québec".

(2) Constitution de dot aux Ursulines de Québec pour Louise-Françoise Soupiran, fille de Simon Soupiran, acte de Lanoullier des Granges, 7 avril 1753.

Il n'est pas mentionné au recensement de Québec fait en 1744, ce qui nous permet de supposer qu'il décéda en bas âge.

VII

MARIE-CHARLOTTE SOUPIRAN

Née à Québec le 29 septembre 1735.

Mariée, à Québec, le 7 janvier 1757, à François-Gaspard Hiché, fils de Henry Hiché, conseiller au Conseil Supérieur, et de défunte Marguerite Le Gardeur de Saint-Pierre (1). M. Hiché qui était officier dans les troupes du détachement de la marine, décéda en France en 1763.

En secondes noces, Marie-Charlotte Soupiran devint, le 10 décembre 1764, la femme de Joseph Arnoux, apothicaire (2). C'est M. Arnoux qui, le 13 septembre 1759, eut l'honneur de panser l'héroïque Montcalm qui venait d'être blessé à mort. C'est lui qui l'avertit que sa blessure était mortelle et qu'il n'en avait plus que pour quelques heures à vivre. M. et Mme Arnoux partirent pour la France le 30 août 1766 et ne revinrent pas au pays.

VIII

MARIE-LOUISE SOUPIRAN

Née à Québec le 27 août 1737.

Décédée à Beauport le 29 août 1737.

IX

ELIZABETH SOUPIRAN

Née à Québec le 27 juillet 1738.

Mariée, au même endroit, le 16 novembre 1756, à Pierre Pétrimoult, fils de feu Michel Pétrimoult, négociant, et de Louise Maillou (3).

(1) Contrat de mariage devant le notaire Barolet, à Québec, le 24 décembre 1756.

(2) Contrat de mariage devant le notaire Jean-Claude Panet, à Québec, le 18 décembre 1764.

(3) Contrat de mariage devant le notaire Claude Barolet, à Québec, le 12 novembre 1756.

Le 12 août 1766, Agathe Trefflé Rottot, veuve de Jacques Imbert, ancien conseiller au Conseil Supérieur, demeurante au château de Gatines, juridiction de Joigny, en Bourgogne, pour donner des preuves de l'amitié et affection qu'elle a pour sa soeur utérine, Elisabeth Soupiran, épouse de Pierre Pétrimoulx, lui passait une rente annuelle de trente-sept livres dix sols à elle due par Germain Maillou, de Beauport (Acte de J.-C. Panet, notaire à Québec, 12 août 1766).

X

MARIE-MARGUERITE SOUPIRAN

Née à Québec le 11 septembre 1739.
Décédée au même endroit le 17 janvier 1740.

XI

LOUIS SOUPIRAN

Né à Québec le 2 août 1742.
Décédé à Lorette le 19 août 1742 (1).

CHARLES-SIMON SOUPIRAN

Fils aîné du chirurgien Simon Soupiran et de Marie-Anne Gautier, il naquit à Québec le 4 mai 1728.

Fils et petit-fils de médecin, il embrassa lui aussi la carrière médicale.

Comme son père, M. Soupiran fut médecin du monastère des Ursulines de Québec et laissa un souvenir impérissable dans cette maison.

Lors du siège de Québec par les Américains, en 1775, M. Soupiran fut nommé chirurgien de la compagnie des volontaires de la milice canadienne-française.

En 1780, le docteur Soupiran était marguillier de l'Oeuvre et Fabrique de Notre-Dame de Québec.

M. Soupiran décéda à Québec le 11 février 1784.

(1) Mgr Tanguay donne un douzième enfant à Simon Soupiran, Marie Soupiran, qu'il fait naître à Québec le 20 juillet 1755. Madame Soupiran était décédée depuis près de cinq ans.

Il avait épousé, à Québec, le 30 août 1751, Marie-Anne Jacquin Philibert, fille du bourgeois Nicolas Jacquin Philibert, illustré par le roman de William Kirby, *Le Chien d'Or* (1). Elle décéda le 12 juillet 1756, et le docteur Soupiran épousa en secondes noces, le 8 janvier 1757, Marie-Louise Roussel, fille de Joseph Roussel et de Marie-Madeleine Gauvreau (2).

Dans la *Gazette de Québec* du 1er avril 1784, nous trouvons l'annonce suivante: "A vendre à bon marché, remèdes et médicaments de toutes espèces chez madame veuve Soupiran, à Québec".

Des deux mariages du docteur Soupiran étaient nés:

I

BERNARD SOUPIRAN

Né à Québec le 28 juin 1752.

Décédé au même endroit le 5 novembre 1752.

II

CHARLES-BERNARD SOUPIRAN

Né à Québec le 30 octobre 1753.

Le 7 décembre 1756, cinq mois après la mort de sa mère, on lui donna un tuteur. Que devint-il ensuite ? Peut-être ne se rendit-il pas à l'âge d'adulte.

III

MARIE-ANNE SOUPIRAN

Née à Québec le 5 juillet 1756.

Décédée avant le 7 décembre 1756.

IV

CHARLES SOUPIRAN

Né à Québec le 25 octobre 1757.

Décédé au même endroit le 4 novembre 1758.

(1) Contrat de mariage devant le notaire Jean-Claude Panet, à Québec, le 28 août 1751.

(2) Contrat de mariage devant le notaire Antoine-Jean Saillant, à Québec, le 4 janvier 1757.

V

ANTOINE SOUPIRAN

Né à Québec le 11 septembre 1759

Décédé au même endroit le 29 septembre 1759.

VI

LOUISE-CATHERINE SOUPIRAN

Née à Québec le 16 février 1765.

Mariée, au même endroit, le 9 octobre 1787, à Louis Bourdages, fils de feu Raymond Bourdages, marchand à la Baie des Chaleurs, et de Esther Leblanc (1).

Louis Bourdages est célèbre dans l'histoire de nos luttes politiques. Marin, cultivateur, notaire, etc., il fut pendant plus de trente ans membre de la Chambre d'Assemblée. Il fut un des champions de nos premières revendications politiques. Ses idées étaient peut-être trop avancées sur certains points. Si son esprit avait été plus pondéré, peut-être aurait-il rendu de plus grands services à son pays.

Louis Bourdages décéda à Saint-Denis-sur-Richelieu le 20 janvier 1835. Il habitait cette paroisse depuis 1790. Madame Bourdages était décédée dans la même paroisse le 21 mars 1828. Une notice nécrologique publiée dans la *Minerve* du 16 février 1835 dit que Bourdages goûta avec son épouse un bonheur sans nuage. Ils eurent une nombreuse famille. L'un des fils de Bourdages, Remi-Séraphin, siégea avec lui à la Chambre d'Assemblée (2).

APPENDICE

Acte de sépulture de Simon Soupiran
(Québec, 10 février 1724)

Le dixième février mil sept cent vingt quatre, dans le cimetière de cette paroisse, a été inhumé Simon Soupiran, Me chirurgien de cette ville, décédé le jour précédent dans la

(1) Contrat de mariage devant le notaire Pierre-Louis Deschenaux, à Québec, le 6 octobre 1787.

(2) Sur Louis Bourdages on peut consulter J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat*; l'abbé J.-B.-A. Allaire, *Histoire de Saint-Denis de Richelieu*; F.-J. Audet, *Louis Bourdages*.

foy catholique après avoir reçu les derniers sacremens; pre-
sens aud. enterrement Jean-Baptiste Brassard, Me Pierre
Dupont et plusieurs autres.

Boullard

Acte de mariage de Simon Soupiran et de Marthe Bélanger
(Québec, 26 août 1700)

Le vingt-sixiesme jour du mois d'aoust de l'an mil sept
cent, après la publication des trois bans de mariage faicte
le 1er le 22, le 2e le 24, et le 3e le 25e, du présent mois et an,
d'entre Simon Soupirant, chirurgien, fils d'Antoine Soupi-
rant et de Catherine Laborde, ses père et mère, de la paroisse
de St Michel de St Sévère, en Gascongne, d'une part, et
de Marthe Beslanger, veufve de feu Estienne Souhait, de
cette paroisse et évesché, d'autre part, et ne s'estant découvert
aucun empeschement légitime, je François Dupré, curé de
Québec, les ay marié selon la forme prescrite par nostre mè-
re Ste Eglise, en présence du Sr Pierre Richart, capitaine de
la *Bien Aimée*, Jean Rochet, charpentier du dit vaisseau, Elie
Boucher, Nicolas Pyon, le dit Jean Rochet a déclaré ne sça-
voir signer, les autres ont signé, l'épouse a aussy déclaré ne
sçavoir signer.

Simon Soupiran — Richard — Eli Boucher — Nicolas
Pion — François Dupré.

Acte de sépulture de Mme Simon Soupiran
(Château-Richer, 18 mars 1741)

L'an mil sept cent quarante un, le dix-huitième du mois
de mars, a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse,
Marthe Bellanger, veuve du sieur Soupiran, décédée d'hyer,
âgée de quatre vingt trois ans, munie des Sacremens de pé-
nitence et de l'extrême onction, par Mr Desgly, curé de St-
Pierre dans l'isle St-Laurent, en présence des Srs François
Verreau et Novers, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de
ce enquis suivant l'ordonnance.

J. Resche, ptre C.

Acte de naissance de Louise Soupiran
(Québec, 10 septembre 1701)

Le dixième jour de septembre mil sept cents un, a été baptisée par moy ptre du séminaire de Québec, Marie-Louise, née du jour d'hyer, fille de Mr Simon Soupiran, Me chirurgien, de cette ville de Québec, et de Marthe Bellanger, sa femme. Le parein a esté Antoine La Garde, marchand, de cette ditte ville, et la mareine Louise Le Maître, lesquels ont signé de ce requis selon l'ordonnance.

Simon Soupiran — A. Lagarde — Louise Le Maître — Pocquet, Ptre.

Acte de mariage de Charles Courtois et de Marie-Louise Soupiran (Québec, 10 juillet 1727)

Le dixième juillet mil sept cent vingt sept, après avoir reçu la dispense des bans par Monseigneur l'évêque et ne s'étant découvert aucun empeschement de mariage d'entre le Sr Charles Courtois, fils de deffunt Sr Simon Courtois, bourgeois de Beauvais, en Picardie, et de Damlle Albertine France, d'une part, et Dlle Marie-Louise Soupiran, fille de defft sieur Simon Soupiran, chirurgien, de Québec, et de dame Marthe Bélanger, de Québec, d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement nous soussigné curé du dit Québec, vicaire et official général du dioceze, après avoir reçu leur mutuel consentement, les avons marié suivant les formes de la Sainte Eglise. Presens: Mre Louis Maufiles Prestre, M. François Soupiran, ecclésiastique, les sieurs Simon Soupiran et Pierre Maufiles, et autres soussignés.

Maufiles ptre — Courtois — Marie-Louise Soupiran — Franc. Soupiran Ec. — Simon Soupiran — Françoise Soupiran — P. Maufiles — Boullard.

Acte de naissance de Françoise Pétronille Soupiran
(Québec, 24 octobre 1702)

Le vingt-quatriesme jour du mois d'octobre de l'an mil sept deux, a esté baptisée par moy prestre curé de Québec Françoise Pétronille, née le vingt-deuxiesme jour de ce mois,

file du Sr Simon Soupirant, chirurgien, et Marthe Bélanger, sa fe; le parain a esté Pierre Gabaret, capitaine de Roy du navire nommé *la Loire*, et la maraine dame François Charlotte, veufve de mons^r Pachot, comtesse de St-Laurent, lesquels ont signé

C. F. Juchereau Pachot de St Laurent — Gobaret — Simon Soupiran — François Dupré.

Acte de mariage de Pierre Maufiles et de François-Pétronille Soupiran (Québec, 9 février 1728)

Le neuvième février mil sept cent vingt huit, la dispense des bans ayant été accordée par nous soussigné grand vicaire du diocèse et curé de Québec, pour bonnes raisons sans avoir découvert aucun empêchement de mariage d'entre le Sr Pierre Maufiles, fils de deffunt Julien Maufiles et Magdeleine Cloutier, demeurant aud. Québec, d'une part, et dlle François Petronille Soupiran, fille de deffunt sieur Simon Soupiran, chirurgien, dud. Québec, et de Marthe Bellanger, d'autre part, nous après avoir pris leur mutuel consentement, les avons marié selon les formes de la sainte Eglise. Presens les sieurs Soupiran, ecclésiastique, Barbel, notaire, Soupiran, chirurgien, Bernard Bauve, bourgeois dud. Québec.

P. Maufiles — François Soupiran — Soupiran, ec. — Simon Soupiran — Barbel — Bernard — Marie De Prés — Bauve — Boullard, curé.

Acte de sépulture de Mme Pierre Maufiles, née Soupiran (Québec, 8 décembre 1747)

Le huit décembre mil sept cent quarante sept, a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse François Soupirant, âgée de quarante ans, femme du Sr Pierre Maufiles, décedée d'hyer, munie des sacrements de notre mère Ste Eglise; ont été presens à la dite inhumation Jean Brassard, Guillaume Taphorin et plusieurs autres parents et amis témoins.

Poulin Ptre

Acte de naissance de Louis-François Soupiran
(Québec, 26 janvier 1706)

Le 26 janvier 1706, a esté baptisé par moy soubsigné Louis François, né le jour d'hyer, fils du Sr Simon Soupirant, chirurgien, et Marthe Bellanger, sa fe. Le parain a esté Me François du Montier, secrétaire de Monsieur de Vaudreuil, gouverneur général en tout ce pays, et la maraine Louise Allemand, fe du Sr Brousse, lesquels ont signé.

Louise Alemand — Dumontier — Simon Soupiran — F. Dupré.

Acte de naissance de Charles Soupiran
(Québec, 15 septembre 1708)

Le quinziesme iour de septembre 1708, a esté baptisé par moy curé de Québec Charles né d'aujourd'huy, fils de Simon Soupirant, Me Chirurgien, de cette ville, et de Marthe Belanger, sa femme; Le parrein a esté le sieur Charles Guillimin et la mareine Damlle Marie Anne Rivard, lesquels ont signé de ce requis.

Guillimin — Soupiran — Marie-Anne Rivard — Pocquet.

Acte de naissance de Simon Soupiran
(Québec, 7 février 1704)

Ce septiesme jour du mois de febvrier de l'an mil sept cent quatre, a esté baptisé par moy prestre, curé de Québec, Simon, né le 5 du présent mois et an, fils du Sr Simon Soupiran, chirurgien, et Marthe Belanger, sa fe; le parain a été Monsieur de La Forest, capitaine, et la marraine Mde de Viannay, lesquels ont signé

M. F. V. Pachot de Viannay — François De Laforest — Simon Soupiran — François Dupré.

Acte de sépulture de Simon Soupiran (Québec, 18 juin 1764)

Le dix huit juin mil sept cens soixante quatre, a été inhumé dans l'église des Dames Ursulines de cette ville, le

sieur Simon Soupiran, chirurgien, décédé le seize du dit mois, muni des sacrements, âgé de soixante deux ans: étoient présents Mrs Francheterre, Lajus, Dubarry et Dénéchaud, chirurgiens, et beaucoup d'autres personnes.

J. Fél. Récher, curé

Acte de mariage de Simon Soupiran et de Marie-Anne Gauthier (Québec, 16 mai 1727)

Le seizième may mil sept cent vingt sept, après avoir reçu dispense des bans par écrit de Monseigneur l'évêque de Québec et n'ayant sceu aucun empêchement de mariage, entre Simon Soupiran, fils de deffunt Sr Simon Soupiran et de Marthe Bellanger, d'une part, et Marie-Anne Gauthier, fille de deffunt Sr Jean-Baptiste Gaultier et de Marie-Magdelene Guyon, d'autre part, tous de la dite paroisse de Québec, nous soussigné curé et official du dit Québec, après avoir pris le consentement mutuel des susdits époux, les avons solennellement marié en présence des Srs Soupiran, Marchand et Fresnay ecclésiastique, et du Sr Louis-Pierre André, sieur des Islets, et de dame Claude Fredin et de Damlle Marie du Roy.

Simon Soupiran, Marie-Anne Gautier, Courtois, C. Fredin, André, Soupiran, eccl., Marie Roy Boisclair, J. Fresnay, eccl., P. Maufils, André Désilets, Et. Marchand, eccl., Marie Després, L. André, Françoise Soupiran, Louise Soupiran, Marie-Élisabeth Gauthier. Boullard, curé

Acte de sépulture de Mme Simon Soupiran, née Gautier (Québec, 8 octobre 1735)

Le huitième octobre mil sept cent trente cinq, a été inhumé dans le cimetièrre, le corps de Marie-Anne Gautier, épouse du Sr Simon Soupiran, âgée d'environ trente ans, décédée le jour précédent, après avoir été confessée et reçu l'extrême onction: furent présents Mrs Fricchet, Gervais et autres.

Plante, ptre.

Acte de mariage de Simon Soupiran et de Marie Avisse
(Québec, 26 juin 1736)

L'an mil sept cent trente six, le vingt six de juin, par la permission de Mr Plante, curé de la paroisse de Notre-Dame de Québec, et Mr Miniac, vicaire général du diocèse, ayant dispensé des trois bans, entre Mr Simon Soupirant, chirurgien de cette ville et de cette paroisse, veuf de feu Marie-Anne Gautier, d'une part, et de Marie Avisse, veuve de feu M. François Rottote, marchand, de cette ville, aussy de cette paroisse, d'autre part, je soussigné, supérieur des Récollets du couvent de Québec, ay reçu leur mutuel consentement de mariage avec les sérémonies prescrites par la Ste Eglise, en présence de Mr Beaudouin, chirurgien dans cette ville, et Mr Besanzon, marchand, qui ont signez avec moy ce jour et an que dessus. Ainsy signé à l'original. Simond Soupirant, Marie Avisse, Beaudouin, Besanzon, frère Félix Pain, supérieur des Récollets de Québec. Nous soussigné chanoine de Québec y faisant les fonctions curiales certifions que la copie cy dessus est conforme à l'original en feuille volante n'ayant pas été portée sur ce registre en son lieu et quantième pour de bonnes raisons. En foy de quoi, nous avons signé ce 30 août 1736.

Plante, ptre.

Acte de sépulture de Mme Simon Soupiran, née Avisse
(Québec, 19 septembre 1750)

Le dix neuf de septembre mil sept cens cinquante, a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse, dame Marie-Jeanne Havis, femme de Mr Soupiran, major des chirurgiens de cette ville, décédée la nuit du dix-sept au dix-huit de ce mois, âgée d'environ cinquante ans. Etoient présents Joseph Descarreaux, Guillaume Taphorin, La Terreur et autres.

Lamic, ptre

Acte de naissance de Marie-Anne Soupiran
(Québec, 1er août 1729)

Le premier jour d'aoust mil sept cent vingt-neuf, par nous curé de Québec, a été baptisée Marie-Anne, née le dit jour, du légitime mariage de Me Simon Soupiran, chirurgien, et de Damlle Marie-Anne Gautier, dud. Québec. Le parrein a été le Sr Philippe Carrero, négociant de Louisbourg, la marreine Dame Marthe Bellanger, veuve de feu Sr Soupiran, laquelle a dit ne scavoit signer de ce enquisse.

Carrerot fils — Simon Soupiran — Boullard

Acte de sépulture de Marie-Anne Soupiran
(Québec, 8 mai 1733)

Le huitième may mil sept cent trente-trois a été enterée dans le cimetièrre de ce lieu, par Mr DeThonancourt, Marie-Anne, fille du Sr Soupiran, décédée la nuit précédente, âgée de quatre ans ou environ.

Boullard, curé

Acte de naissance de Pierre-Simon Soupiran
(Québec, 1er août 1730)

Le premier jour d'aoust mil sept cent trente, par nous curé de Québec, a été baptisé Pierre Simon, né le dit jour, du légitime mariage de Sr Simon Soupiran et de Damlle Marie-Anne Gaultier, dud. Québec. Le perrein a été le Sr Pierre Maufils, bourgeois de Québec; la marreine Dlle Elizabeth Gaultier, femme du Sr Rotaut.

Soupiran — P. Maufils — Marie-Elizabeth Gaultier Rortote — Bouffard.

Acte de mariage de Pierre-Simon Soupiran et de Marie-Barbe Sicard (Saint-Michel d'Yamaska, 11 oct. 1768)

L'an mil sept cent soixante-huit, le onze octobre, après la publication de deux bans par deux dimanches consécutifs, ayant eu la dispense d'un ban, entre Pierre Soupiran dit Mesin d'une part et Marie-Barbe Sicard, native de Contre-

coeur, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement, je sousigné, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale, avec les cérémonies prescrites par la Sainte Église Romaine, en présence de Pierre Sicard, le père de l'épouse et de Joseph-Louis, Paul, Jean-Baptiste Dauphiné, Étienne Foret, Louis Laplante et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer.

Alexis Maguet, ptre jésuite

*Acte de naissance de Louise-Françoise Soupiran
(Québec, 6 septembre 1731)*

Le sixiesme septembre mil sept cent trente et un, par nous curé de Québec, a été baptisée Louise-Françoise, née le jour précédent, du légitime mariage du Sr Simon Soupiran Me chirurgien, et Dlle Marie-Anne Gautier, dud. Québec. Le parrein a été le Sr Jean Antoine Bedout, négociant; la marreine Damle Françoise Soupiran, femme du Sr Maufils.

Bedout — Soupiran — Françoise Soupiran — Maufils
— Boullard.

*Acte de naissance de François Soupiran (Québec, 18 juillet
1733)*

Le dix-huit juillet mil sept cent trente-trois, je soussigné, prêtre vicaire de Québec, ay baptisé françois né d'aujourd'huy fils de Mr Simon Soupiran, Mtre chirurgien de cette ville, et de demoiselle Marie-Anne Gautier, son épouse, le parain a esté le Sr Pierre Rottot et la maraine Dle Marie-Louise Soupiran, qui ont signé avec le père.

P. Rottot — Soupiran — Marie-Louise Soupiran

Chrétien Le Chasseur, Ptre

*Acte de sépulture de François Soupiran (Lorette, 24 août
1733)*

Aujourd'huy, vingt-quatre du mois d'aoust, de l'an mil sept cent trente-trois, par nous, prêtre soussigné, a été inhumé dans le cimetièrre de ce lieu François, âgé d'environ un

mois, fils du Sr François Soupirand, chirurgien de Québec, et de.....; le dt enfant décédé d'hier chez Louis Trudel, habitant de cette paroisse, son nourricier. En foy de quoy, j'ay signé les présentes.

Jacrau, ptre Ide, E. de M.

Acte de naissance de Louis-Michel Soupiran (Québec, 8 septembre 1734)

L'an mil sept cent trente-quatre, ce huitiesme septembre, je prestre, docteur de Sorbonne, curé de Québec, ay baptizé Louis-Michel, né de légitime mariage de Monsieur Simon Soupiran, chirurgien en cette ville, et de Marie-Anne Gauthier, ses père et mère. Le parrain a été Monsieur Louis-Frédéric de Valmur, secrétaire de Monsieur l'intendant; la marraine a été madame Marie-Anne Denys de Saint-Simon, épouse de Monsieur Berthier, chirurgien du Roy en cette dite ville, le père présent a signé avec nous et les dits parein et mareine.

Soupiran — L.-F. de Valmur — M.-A. Denys — Bertier — Lyon St-Ferréol, curé.

Acte de naissance de Marie-Charlotte Soupiran (Québec, 29 septembre 1735)

Le vingt-neuf septembre mil sept cent trente-cinq, par moy, vicaire de Québec, a été baptisée Marie-Charlotte, née d'hier, fille de Mr Simon Soupirant, Mre. chirurgien, en cette ville, et de Dlle Marie-Anne Gautier, son épouse, le parain a été Mr Charles Vincelot; la maraine dlle Marie-Thérèse Damours, veuve du Sr Bondy, qui ont signé avec le père présent.

Vincelotte Desilest — Soupiran — Marie-Thérèse D'Amour de Plaine, veuve Bondy — T. LaJanière — Chrétien Le Chasseur, Ptre.

Acte de mariage de François-Gaspard Hiché et de Marie-Charlotte Soupiran (Québec, 7 janvier 1757)

Le sept janvier mil sept cent cinquante-sept, sur la dispense de deux bans accordée par Mgr l'évêque et après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale, entre le Sr François-Henri-Gaspar Hiché, fils de Mr maître Henri Hiché, conseiller au Conseil Supérieur de ce pais, et de deffte dame Marguerite Le Gardeur, ses père et mère de cette paroisse, d'une part, et demoiselle Charlotte Soupirant, fille du Sr Simon Soupirant, chirurgien de l'Amirauté, et de deffunte Dlle Marie-Anne Gautier, ses père et mère, aussi de cette paroisse, d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous curé de Québec, soussigné, avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre mère la Ste-Eglise et ce en présence du Sr Simon Soupirant père, du Sr Charles Soupirant, frère, de Dlle Louise Courtois tante de l'épouse, du Sr Pierre Prétrimoulx, son beau-frère, de Mr Me Jacques Imbert, Coner au Conseil Supérieur de ce pays, du Sr Médard Vallet de Chevigny, lesquels ont signé avec nous ainsy que les époux, lecture faite.

Chevigny — Hiché — L. Soupirant, veuve Courtois — Charlotte Soupirant — P. Petrimoulx — Soupirant fils — Soupirant — Imbert — J.-F. Recher, curé.

Acte de mariage de Joseph Arnoux et de Marie-Charlotte Arnoux (10 décembre 1764)

Le dix décembre mil sept cens soixante-quatre, sur la dispense des trois bans de mariage et du temps prohibé de l'Avent accordée le cinq dudit mois par Mre Perrault, chanoine et vicaire général du diocèse, en faveur de Mr Alexandre-Joseph-Xavier Arnoux, marchand apoticaire, natif de la ville et paroisse de St-Paul au diocèse de Vence (?) demeurant en cette ville, fils de feu sieur Alexandre Arnoux et de Dlle Lucrece Musse, son épouse, d'une part, et en faveur de Dlle Charlotte Soupirant, de cette ville, veuve du sieur Gaspar

Hiché, lieutenant d'infanterie, fille de feu Sieur Simon Soupirant et de défunte Dlle Marie-Anne Gaultier, son épouse, d'autre part: ne connoissant aucun empêchement au dit mariage entre le dit sieur Arnoux et la dite Dlle Charlotte Soupirant, nous, soussigné prêtre de la Compagnie de Jésus, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre Mère, la Ste-Eglise; et ce avec le consentement de Monsieur Jean-Félix Récher, curé de Québec, soussigné, et en présence de Me Jean-Claude Panet, notaire royal, du sieur Michel Cureux et Joseph Launière, amis de l'époux, et du sieur Charles Simon Soupiran, frère de l'épouse et du sieur Pierre Pétrimoulx, beau-frère de l'épouse, qui ont signé ainsi que les époux, lecture faite.

Cureux — Soupiran — Launière — Arnoux — Panet
Soupiran Petrimoulx — J.-Fél. Récher, curé.

Acte de naissance de Marie-Louise Soupiran
(Québec, 27 août 1737)

Le vingt neuvième aoust de l'année mil sept cent trente-vicaire de Québec, ay baptisé Marie-Louise, née d'aujourd'hui, fille du Sr Simon Soupiran et de Dlle Marie Avis, sa femme; le parain a été le Sr Pierre Jehanne, la marenne Dlle Louise-Catherine Rotot, qui ont signé avec le père présent.

Pre Jehanne — Louise-Catherine Rottot — Soupiran —
Chrétien Le Chasseur, Ptre.

Acte de sépulture de Marie-Louise Soupiran (Beauport, 29 août 1737)

Le vingt-sept aoust mil sept cent trente-sept, par moy sept, est décédée en la communion de notre mère Ste Eglise, une fille de Mr Soupiran, chyrurgien, bourgeois de Québec, aagée de quelques jours, et a été par nous prêtre soussigné, missionnaire à Beauport, inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse, en présence de Louis Parent et de Simon Dumontiers, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Poulin, Prêtre

Acte de naissance de Elisabeth Soupiran (27 juillet 1738)

Le vingt septième juillet mil sept cent trente-huit par nous vicaire de Québec, a été baptisée Elisabeth, née d'aujourd'hui, du légitime mariage de Mr Simon Soupiran et de Marie Avisse. Le parain a été Mr Bernard Bruguières, marchand, et la maraine Elizabeth Gaultier, qui ont avec le père signé avec nous, de ce requis suivant l'ordre.

Marie-Elizabeth Gaultier Rottot — Soupiran —
Bruguières — Guion Fresnay, Ptre.

Acte de mariage de Michel Pétrimoult et de Elisabeth Soupiran (Québec, 16 novembre 1756)

Le seize de novembre mil sept cens cinquante-six, sur la dispense de deux bans accordée par M. l'évêque et après la publication d'un ban de mariage faite au prône de la messe paroissiale entre le sieur Pierre Pétrimoult, fils de feu sieur Michel Pétrimoult, négociant en cette ville, et de Dlle Louise Maillou, ses père et mère de cette paroisse, d'une part; et Dlle Elizabeth Soupiran, fille du sieur Simon Soupiran, chirurgien de l'Amirauté, et de défunte Dlle Marie Avis, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous soussigné prêtre commissaire, des RR. PP. Récollets, avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre Mère la Ste-Eglise; et ce de l'agrément de Monsieur le curé et en présence de Messieurs Soupiran, père de l'épouse, et Soupiran, frère de demoiselle Charlotte Soupiran, soeur de dame Pétrimoult, épouse du Sr Javat, mère de l'époux, de Maillou, oncle de l'époux, et de plusieurs autres parents et amis soussignés, avec les époux.

Emmanuel Crespel, Récollet, commiss. pr. — Pierre Pétrimoult — L.-M. Javat — Imbert — Elisabeth Soupiran — Trefflé — Raymond — Soupiran — Dupont — Charlotte Soupiran — A. Pétrimoult — Chevigny — Soupiran, veuve Courtois — Imbert — Dominique Pétrimoult — Chevigny — Barolet — Vital Maillou — Chevigny — Trefflet Dupont — J.-F. Récher, Ptre.

*Acte de naissance de Marie-Marguerite Soupiran (Québec,
11 septembre 1739)*

L'onze septembre mil sept cent trente-neuf, par moy vicaire de Québec, a été baptisée Marie-Marguerite, née d'aujourd'hui, fille du Sr Simon Soupiran, Mtre chirurgien de cette ville, et d'elle Marie Avis, son épouse; le parain a été le Sr Marin Jehanne; la mareine, dlle Agathe Rottot, qui ont signé avec le père présent.

Soupiran — Agathe Rottot — Marin Jehanne — Chrétien LeChasseur, Ptre.

*Acte de sépulture de Marie-Marguerite Soupiran (Québec,
17 janvier 1740)*

Le dix-sept de janvier de l'an mil sept cent quarante, a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse, le corps de Marguerite, décédée de hier, âgée de trois mois ou environ, fille du Sr Soupيران, chirurgien en cette ville; présents Joseph des Careaux et autres.

Jacrau, Ptre

Acte de naissance de Louis Soupiran (Québec, 2 août 1742)

Le deuxième août mil sept cent quarante-deux, par nous curé de Québec, soussigné, Louis a été baptisé, né d'aujourd'hui, fils de Sr Simon Soupiran, chirurgien, et de Marie Avis, son épouse, de cette paroisse. Le parrein a été le Sr Louis Bodin, et la marreine dlle Agathe Rotot, lesquels ont signé.

Louis Bodin — Agathe Rottot — Soupiran — C. Plante

*Acte de sépulture de Louis Soupiran (Ancienne-Lorette, 29
août 1742)*

L'an mil sept cent quarante-deux, le vingt-neuf aoust, a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse, le corps de Louis, âgé de trois semaines, mort d'hier, fils du Sr Simon Soupiran, chirurgien de Québec; présents Charles et Baptis-

te Noreau, qui ont déclaré ne scavoit écrire ny signer, de ce requis suivant l'ordonnance.

Guïon fresnay, Ptre

Acte de naissance de Charles-Simon Soupiran (Québec, 4 mai 1728)

Le quatriè. may mil sept cent vingt-huit, par nous sous-signé, curé de Québec, a été baptisé Charles Simon, né led. jour, du légitime mariage de Mr Simon Soupiran, chirurgien dud. Québec, et de Damle Marie-Anne Gaultier. Le parrein a été M. Charles Courtois, bourgeois dud. Québec, la mareine Damlle Marie-Magdelene Guyon, veuve de M. Gaultier.

Soupiran — Courtois — Marie Des Prés — Soupiran, Ecc. — Marchand, Ecc. — Hazeur, Eccl. — Contrecoeur — Boullard, curé.

Acte de sépulture de Charles-Simon Soupiran (Québec, 11 février 1784)

Le onze février mil sept cent quatre-vingt-quatre, par nous curé de Québec, soussigné, a été inhumé dans l'allée du côté de l'épître de la chapelle Sainte-Anne, dans l'église cathédrale et paroissiale de cette ville, le corps de sieur Charles Siméon Soupiran, époux de Dlle Marie-Louise Rousselle, ancien marguillier de cette paroisse et chirurgien de cette ville, décédé depuis deux jours, âgé de cinquante-six ans environ, munie des sacrements; présents Le clergé et beaucoup de peuple.

Lefebvre, Ptre

Acte de mariage de Charles-Simon Soupiran et de Marie-Anne Jacquin Philibert (Québec, 30 août 1750)

Le trente d'août mil sept cent cinquante-un, sur la dispense de deux bans de mariage accordée le 23e du dt. mois, par Mgr l'Évêque en faveur du Sr Simon Soupiran, chirurgien, fils du Sr Simon Soupiran, chirurgien-major de M. l'amiral, et de défunte Dlle Marie-Anne Gautier, ses père et

mère de cette paroisse; et après la publication d'un ban de mariage, faite au prône de notre messe paroissiale le dimanche précédent entre le dit Sr Simone Soupiran, d'une part; et Dlle Marie-Anne Jaquin, fille du feu Sr Jacques-Pierre Jaquin et Dlle Marie-Anne Guérin ses père et mère, aussi de cette paroisse, d'autre part: ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, Nous curé, de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale, suivant la forme prescrite par notre Mère la Ste-Eglise; et ce, en présence du Sr Simon Soupiran, père, du Sr Pierre Trefflé Rottot, oncle de l'époux, du Sr Nicolas Jaquin, frère, du Sr Louis Cugnet, oncle de l'épouse, de Mr Mtre François Gaultier, médecin, et conseiller au Conseil Supérieur de Québec, du Sr Jacques Imbert, trésorier de la Marine en ce pais, et autres parents et amis soussignés, ainsi que les époux lecture faite.

Gaultier — Soupiran — Imbert — L. Dunière — S. Cadet — Nicolas Jacquin — P. Trefflé Rottot — Panet — Moreau — C. Réaume — L. Pennisseaut — Marchand — Marie-Anne Jacquin — Soupiran — J.-F. Récher, curé de Québec.

Acte de sépulture de Mme Charles-Simon Soupiran, née Jaquin Philibert (Québec, 12 juillet 1756)

Le douze de juillet mil sept cens cinquante-six, par nous curé de Québec, soussigné, a été inhumée dans l'église paroissiale du dt lieu, Dlle Marie-Anne Jaquin Philibert, épouse du Sr Simon Soupiran, chirurgien, décédée le jour précédent, munie des sacrements, âgée de vingt-un ans environ. Etoient présents Jean Vallée, Guillaume Taphorin et plusieurs autres.

J.-F. Récher, Curé

Acte de mariage de Charles-Simon Soupiran et de Marie-Louise Roussel (Québec, 8 janvier 1757)

Le huit de janvier mil sept cens cinquante-sept, sur la dispense de trois bans de mariage accordée par Monseigneur

l'Evêque en faveur du sieur Charles-Simon Soupiran, chirurgien en cette ville, veuf de Dlle Marie-Anne Jaquin Philibert, fils du sieur Simon Soupiran, chirurgien de l'Amirauté, et de défunte Dlle Marie-Anne Gauthier, ses père et mère de cette paroisse, d'une part, et de Dlle Marie-Louise Roussel, fille de sieur Joseph Roussel t de Dlle Marie-Magdeleine Gauvereau ses père et mère, aussi de cette paroisse, d'autre part; ne connaissant aucun empêchement au dit mariage, nous curé de Québec, soussigné, avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre Mère la Ste-Eglise; et ce en présence du sieur Simon Soupiran père, du S. Pierre Petrimou, beau-frère de l'époux, du S. Joseph Roussel père de l'épouse, et du S. Bernard Cardenau qui ont signé ainsi que les époux lecture faite.

Soupiran fils — Louise Roussel — Cardenau — Soupiran — Roussel — P. Petrimoult — J.-F. Récher, curé.

Acte de naissance de Bernard Soupiran
(Québec, 28 juin 1752)

Le vingt huit juin mil sept cent cinquante deux, par nous vicaire, soussigné, a été baptisé Bernard, né aujourd'hui du légitime mariage du Sr Charles Soupiran, chirurgien en cette ville, et de demoiselle Marie Anne Jaquin, son épouse. Le parain a été le Sr Bernard Cardeneau, négociant en cette ville, et la maraine demoiselle Marie-Louise Soupiran, veuve de Mr Courtoy, lesquels ont signé avec nous.

Marie Louise Soupiran, veuve Courtois — Cardenau — Soupiran — Collet, Ptre.

Acte de sépulture de Bernard Soupiran
(Québec, 5 novembre 1752)

Le cinquième jour de novembre de l'année mil sept cent cinquante deux a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, Bernard Soupiran, âgé de quatre mois, fils de Simon Soupiran et de Marie Anne Philibert, son épouse; étoient présents Guillaume Taphorin et autres.

Ch. Youville Dufrost, vic.

Acte de naissance de Charles-Bernard Soupiran
(Québec, 30 octobre 1753)

Le trente octobre mil sept cens cinquante trois, par nous curé de Québec, soussigné, a été baptisé Charles-Bernard, né le jour précédent, du légitime mariage du Sr Charles-Simon Soupirant, chirurgien en cette ville, et de Dlle Marie-Anne Jaquin son épouse. Le parrain a été le sieur Bernard Cardenau, bourgeois en cette ville, et la marraine Dlle Angélique Fortier, qui ont signé avec nous, le père absent.

Fortier cadete — Cardenau — J.-F. Récher.

Acte de naissance de Marie-Anne Soupiran
(Québec, 5 juillet 1756)

Le cinq juillet mil sept cent cinquante six, par nous vicaire soussigné, a été baptisé Marie-Anne, née le même jour, du légitime mariage du Sr Charles Soupirant, chirurgien en cette ville, et de dame Marie Anne Jacquin, son épouse. Le parrain a été Mr Jacques Imbert, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, trésorier de la colonie et la marraine dame Marie Anne Guerin épouse du Sr Cardenau, soussignés.

Imbert, Marie-Anne Guerin — Soupirant — Vizien, vicaire.

Acte de naissance de Charles Soupiran
(Québec, 25 octobre 1757)

Le 25 octobre (1757) mil sept sent cinquante sept, par nous curé de Québec, a été baptisé Charles, né du dit jour, du légitime mariage du sieur Charles Soupirant, chirurgien, dans cette ville, et de demoiselle Louisse Rousselle, son épouse. Le parrain a été le sieur Joseph Rousselle, grand père de l'enfant et la marraine EtlisaBete gautier, épouse du sieur Pierre Trefflé Rotote, lesquels ont signé ainsi que le père.

Soupirant — Elizabete Gaultier — Rottot — J.-F. Récher, curé.

Acte de sépulture de Charles Soupiran
(Québec, 4 novembre 1758)

Le quatre novembre mil sept cent cinquante huit, a été inhumé Charles Soupiran, décédé le jour précédent, âgé d'un an, fils du Sr Charles Soupiran, chirurgien, et de Dlle Louise Roussel, son épouse, étaient présents Louis Bélanger et autres.

J.- F. Récher, curé

Acte de naissance de Antoine Soupiran
(Québec, 11 septembre 1759)

Le onze septembre mil sept cent cinquante neuf, par nous curé de cette paroisse, soussigné, a été baptisé Antoine, né le sept du dit mois, du légitime mariage du Sr Charles Simon Soupiran, chirurgien, et de Delle Louise Roussel, son épouse. Le parain a été Mr Jean Etienne Jayat, négociant, et la maraine delle Louise Berthelot, soussignés ainsi que le père.

Soupiran — Louise Berthelot — Jayat — Soupiran —
J. F. Récher, curé.

Acte de sépulture de Antoine Soupiran
(Québec, 29 septembre 1759)

Le vingt neuf septembre mil sept cent cinquante neuf, a été inhumé Antoine Soupiran, décédé le jour précédent, âgé de trois semaines, fils du Sr Charles Simon Soupiran et de Dlle Louise Roussel, son épouse, étaient présents Jean Vallée et autres.

J. F. Récher, curé

Acte de naissance de Louise-Catherine Soupiran
(16 février 1765)

Le seize février mil sept cent soixante cinq, par nous vicaire de Québec, soussigné, a été baptisée Louise Catherine, née d'aujourd'hui, du légitime mariage de sieur

Charles Soupiran, chirurgien en cette ville, et de demoiselle Louise Roussel ; a été parain Bernard Soupiran et marraine demoiselle Louise Catherine Roussel, soussignés, ainsi que le père.

Soupiran — Soupiran fils — Roussel — Saillant — P. Mennard, vic.

Acte de mariage de Louis Bourdages et de Louise-Catherine Soupiran (Québec, 9 octobre 1787)

Le neuf d'octobre mil sept cent quatre vingt sept, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale dimanche dernier entre sieur Louis Bourdages, fils de feu sieur Raymond Bourdages, vivant marchand à la Baie des Chaleurs, et dme Ester Le Blanc, d'une part, et Demoiselle Louise Catherine Soupiran, fille de feu Mons. Charles Simon Soupiran, vivant chirurgien en cette ville, et de Dame Marie Louise Roussel, demeurant en cette ville de Québec, ses père et mère, d'autre part. Les parties ayant obtenu dispense de deux autres bans de Monseigneur d'Almire coadjuteur de Québec restée entre les mains de Monsieur le Curé de Québec et ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous soussigné Curé de Québec avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre mère la sainte Église et ce en présence des Srs Jean Marie Olivier Bourdages frère, Louis Sasseville beau-frère, Charlotte Bourdages soeur, Pierre Vincent cousin, Hypolite Laforce capitaine de vaisseau, Roger Lelièvre, amis de l'époux ; et de l'honorable Pierre Panet, l'un des juges de la cour des plaidoyers communs de ce district, Charles Berthelot, Michel Amable Berthelot d'Artigny, cousins ; Louis Marchand et Jean François Delinel, oncles, François Lajus chirurgien, ami de l'époux et autres soussignés ; lecture faite.

Louise C. Soupiran — P. Panet — Louis Marchand, J. F. Delinel — Louis Bourdages — H. Laforce — J. M. Olivier Bourdage — F. Lajus — Roger Lelièvre — F.

R. Marchand — Berthelote — Berthelot Dartigny —
Pierre Vincent — G. Berthelot — Créquy Lelièvre —
Aug. D. Hubert, Ptre, curé.

*Acte de sépulture de Mme Louis Bourdages, née Louise-
Catherine Soupiran (Saint-Denis-sur-Richelieu,
24 mars 1828)*

Le vingt quatre mars mil huit cent vingt huit, par nous, prêtre, curé de St-Charles, a été inhumé dans l'église de cette paroisse, le corps de Dame Louise Catherine Soupirant, épouse de Louis Bourdages, écuier, notaire en cette paroisse, et un des membres du Parlement de cette Province, décédée le vingt-un du même mois, munie des sacrements et secours de l'Église, âgée de soixante-trois ans. Présents, outre un grand concours de peuple, Messieurs Louis Edouard Hubert, Pierre Grisé, Séraphin Cherrier, Joseph Goust Drolet, Louis Chicou Duvers, Timothé Franchère et autres qui ont signé avec nous.

Us.-Ed. Hubert — P. Grisé — S. Cherrier — L. Chicou-Duvert — J.-F. Drolet — Tim. Franchère — Ol Chamard — Benjamin Franchère — J. B. Bédard — P. Robitaille, ptre.

*Acte de sépulture de Louis Bourdages (Saint-Denis-sur-
Richelieu, 23 janvier 1835)*

L'an mil huit cent trente-cinq, Le vingt-trois janvier, par nous, curé de cette paroisse, soussigné, a été inhumé dans cette église, à l'entrée de la chapelle de Saint-André, le corps de Louis Bourdages, vivant, notaire public (écuyer), lieutenant-colonel, membre du Parlement Provincial, veuf de feue Louise Catherine Soupiran, décédé en cette paroisse depuis trois jours, à l'âge de soixante-dix ans. Étaient présents à l'inhumation le sieur Olivier Chamard, Jean Baptiste Alard, Eusèbe Cartier, Joseph Toussaint Drolet, Séraphin Cherrier, Louis Blanchard, François Tétu, Pierre Davignon, Louis Marchand, soussignés.

J.-T. Drolet — S. Cherrier — Eu. Cartier — L.-C. Duvert — F. Tétu — L.-R. Blanchard — J.-B. Allard — Olivier Chamard — Louis Marchand — F. Demers, ptre.

GOUTEZ-VOUS LES HUITRES ?

Jadis, à Montréal, au mois de septembre, à l'arrivée des bâtiments à voile chargés de mollusques comme on n'en voit plus guère: Bouctouches, Saint-Simon, Caraquettes et Malpecques, la fringale des huitres s'emparait de la population. Et ce qui semblait alors être le *nec plus ultra* de la bonne chère était de se rendre sur une des goélettes " huitrières " amarrées aux quais; de s'attabler devant un comptoir rustique érigé sur le pont du navire et d'y recevoir, pour 10 ou 15 sous, de l'un des matelots, une pelletée de coquilles encore enduites d'une humide couche de vase brune.

Les consommateurs n'avaient plus qu'à jouer du couteau spécial dont il fallait se munir. Les gourmets s'emportaient en plus des tranches de pain beurré et même du sauterne, pour savourer trois, quatre ou cinq douzaines d'huitres baignant dans leur eau saline.

Ceux qui étaient dans l'impossibilité d'aller au port trouvaient à se rassasier au marché Bon-Secours, dans les restaurants du centre de la ville, ou dans des buffets en plein air, principalement rues Craig et Saint-Laurent, car des jeunes gens, débardeurs, nautonniers ou ouvriers du port, louaient " une porte de cour ", un passage entre deux maisons et y installaient une table sommaire fabriquée de planches ou de madriers. Le débit des mollusques se faisait en bordure du trottoir.

Des familles, des cercles, des groupes, préféraient acheter les huitres " au quart " et les servir en réunions amicales et joyeuses. Le baril livré à domicile ne coûtait que trois à quatre dollars, dans le bon vieux temps.

* *
*

Entre 1860 et 1870, l'endroit chic pour les collations d'huitres était chez Angelo Gianelli, angle sud-ouest de la place d'Armes et de la rue S.-Jacques. Exactement où Dillon, au XVIIIe siècle, eut sa fameuse hôtellerie, où Sébastien Compain ouvrit son bruyant " Cosmopolitain Hotel ", où enfin, est aujourd'hui le siège de la banque Canadienne Nationale.

Oyez, comment nous parle de l'établissement Gianelli, la *Minerve* du mois de septembre 1862 :

" Le restaurant du Prince de Galles, tenu par Gianelli est un " Restaurant aux huitres ". C'est le seul du genre. Il est ouvert depuis 11 h. du matin jusqu'à minuit et demi, les jours ouvriers, et de 4 h. de l'après-midi à minuit, le dimanche et les jours fériés. "

L'italien Gianelli était, en affaires, copain du canadien Compain. Le premier gérât la cuisine et les victuailles, le second s'occupait du logement et des liqueurs. Leur immeuble se trouvait au centre du quartier des grandes institutions et des demeures bourgeoises. A deux pas de chez eux, les professionnels et les marchands avaient l'avantage de satisfaire leur appétit en causant à loisir. Si calme était alors la vie : point de cinéma, point de radio, point de motocyclette ; peu de journaux, peu de théâtre, que faire ? Mangeaille, ripaille, jasette, c'étaient les amusements à la mode.

* * *

*

A Ottawa, suivant Gérard Malchelosse, le très actif Benjamin Sulte avait apporté des Trois-Rivières le goût des huitres et il avait fait accepter par l'Institut Canadien-français de la capitale, l'idée de donner annuellement une fête aux huitres, à l'automne. Pour ces fêtes, des chansonniers alignaient des couplets de circonstance dont M. Malchelosse a hérité, ce qui nous permet d'en fournir des échantillons :

Au mois de novembre 1879, Blain de Saint-Aubin faisait ainsi l'*Eloge des huitres*, sur l'air de " Brigadier vous avez raison ".

I

Sur les huitres, faire un poème,
Serait rude chose, ma foi !
J'ai bien prouvé que je les aime,
Et tous vous dites comme moi.
L'huitre n'a, malgré tous ses titres,
Qu'une fourchette en son blason.

Refrain — Mes amis, demandons des huitres
Pour voir si nous avons raison. Etc.

Vers le même temps, M. Sulte bâcla, un soir, le chant suivant, sur l'air des Conspirateurs de "La fille de Madame Angot"

Vivent les huitres
Et les chansons!
Buvez par litres
Joyeux garçons.
Pour mieux redire
Notre gaieté
Mettons la lyre
En liberté.

Connaisseur, M. Sulte, dont le père avait "caboté" des huitres de la Nouvelle-Ecosse aux Trois-Rivières, ne pouvait manquer de signaler qu'il savait distinguer une bonne huitre d'une médiocre:

Huitre qui baille
Au picotin,
N'est rien qui vaille
Dans un festin.
J'aime la belle
Pinçant le bec,
La plus rebelle
C'est la Malpec...

* *
*

Profitions de ce dernier mot pour dire, une nouvelle fois, que les meilleures huitres les Caraquettes et les Bouctouches, nous viennent du Nouveau-Brunswick et que les Malpecques sont recueillies dans l'île du Prince-Édouard.

Autrefois, c'est de cette île que l'on exportait le plus de mollusques; en 1910, c'était du Nouveau-Brunswick; à l'heure actuelle, quelle province l'emporte?

Il fut un temps où le baril d'huitres ne valait qu'un dollar. Le prix s'éleva graduellement et il atteignit même \$16 lors de la prospérité. Cette année on avait des huitres de choix pour \$9 le baril.

* *
*

Revenons à Montréal et à une période contemporaine, afin de causer d'un type que tout le monde connut, il y a quarante ans.

Joseph Poitras décida, un jour, de louer une maison dans un quartier propice, et la chance le conduisit à l'encoignure nord-ouest des rues Saint-Jacques et Saint-Laurent.

Là, le sieur Poitras débuta par le commerce de fruits auquel il ajouta celui des huitres.

Très tôt, son établissement obtint un renom qui s'étendit au loin. En toute saison, à toute heure, on trouvait chez Jos. Poitras des plats appétissants, mais le grand gala commençait *après les mois sans R* et voici comment l'amphitryon se faisait annoncer par le "poète métropolitain", J.-H. Malo, un autre type notoire.

Le voilà, le voilà,
Le fameux Jos. Poitras.

Que tous ceux qui voudront manger de bonnes huitres
Se rendent là, dimanche prochain, le dix-huitre.
C'est lui, l'importateur des plus belles malpecques.
Il les vend au gallon, au minot ou au *peck*.
Il les sert en potage, en stew ou en friture,
Que c'est le plus beau plat de toute la nature!
Nuit et jour, le Petit Windsor est ouvert,
Coin de la rue St-Jacques et d'la côte St-Lambert.

* *
*

Né à Saint-Roch de Québec, homme de négoce, quelque peu Barnum, il s'y entendait comme pas un à se faire une publicité profitable tout en se délassant des tracas d'un métier qui use les plus solides.

Pour ce, il commandait un fiacre découvert, genre Victoria, et il s'y casait, souvent tête nue, en bras de chemise, tablier à la ceinture, accompagné d'un perroquet et d'un singe.

En cet équipage, qui ne pouvait passer inaperçu, le jovial Jos. entreprenait une randonnée à travers sa ville adoptive. Il arrêtait chez les hôteliers de sa connaissance, payait royalement des consommations à tout le monde, ayant au

préalable déposé une poignée de 25¢ et de 50¢ sur le comptoir puis il badinait, batifolait, s'esclaffait largement, mais holà! Il ne fallait pas lui faire grise mine, ni le " pointer ". D'esprit pénétrant, il jugeait vite son entourage: courtisans, hableurs, ironistes, envieux et, suivant le cas, il se montrait rude ou courtois.

* *

*

A l'occasion, Jos. Poitras savait se présenter dans les réunions mondaines et un ancien directeur de théâtre m'a confié le souvenir d'une scène dont les détails sont restés gravés dans sa mémoire.

Vers 1893 ou 1894, un soir que l'on jouait une oeuvre magistrale à l'Opéra français, angle des rues S.-Catherine et S.-Dominique, le gentleman Poitras, portant avec aisance l'habit de cérémonie, accompagna aux sièges d'orchestre, deux ou trois dames parées d'élégantes robes rose pâle.

La gente étudiante, gîtée au paradis, pour cette représentation de gala, reconnut l'aimable restaurateur et lui fit une ovation des plus enthousiastes.

Sans la moindre trace d'émotion, le beau Jos. promena un regard ferme sur l'assistance, puis il salua profondément deux ou trois fois, pendant que sur ses lèvres voltigeait l'équivoque sourire narquois qui ne le quittait guère.

Poitras avait gagné ses épaulettes et le calme se rétablit.

* *

*

Ce n'est pas sans raison qu'il avait appelé son établissement le *Petit Windsor*.

Au grand Windsor, du " carré " Dominion, le palace de l'époque et d'aujourd'hui, bon gré, mal gré, involontairement, on était guindé, froid, précieux... Au *Petit Windsor*, on était aussi à l'aise que chez soi... et parfois plus.

Etablir la liste des citoyens de marques, seulement, qui ont fréquenté ce restaurant fameux serait tâche ardue. La magistrature, la politique, le barreau, le notariat fourniraient des noms auxquels il faudrait joindre ceux des médecins, des artistes, des financiers, des journalistes, des marchands, des fonctionnaires, sans oublier les athlètes " étoiles ", tels que Louis Cyr et Horace Barré qui avaient chez Jos. Poitras leurs quartiers généraux.

Le restaurateur "d'humeur facile" ne put être que onze ans à l'endroit où naquit sa popularité.

Forcé de déménager, parce que l'éditeur Trefflé Berthiaume avait acheté l'immeuble pour y ériger l'édifice de La Presse, Jos. Poitras transporta ses pénates à 101, rue S.-Laurent. Quatre ans plus tard, en 1903, il s'éteignit, âgé de 45 ans, déclare son acte de sépulture.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Smith, Pierre-Paul-Ernest — Né à New-London, île du Prince-Edouard, le 14 janvier 1829, du mariage de David Smith et de Mary Thompson. Il entra dans le service civil en 1849, au temps où le Parlement se transportait d'une ville à l'autre. Il exerça ainsi ses fonctions à Montréal, à Toronto, à Ottawa et à Québec. M. Smith fut pendant plusieurs années assistant-greffier de l'Assemblée législative. M. Smith siégea au conseil de ville de Québec de 1875 à 1879, et fut président général de la Société Saint-Vincent de Paul pour tout le Canada. On reconnut ses mérites en le créant chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Décédé à Québec, le 4 septembre 1914.

QUESTION

M. d'Argenson, un des ministres de Louis XVI, a, dit-on, écrit qu'il donnerait volontiers toutes les colonies de la France pour une tête d'épingle. Où et quand M. d'Argenson a-t-il écrit ces mots? Je doute toujours un peu de ces phrases à effet qu'on met sous la plume des ministres souvent un demi-siècle après leur mort quand ils ne peuvent plus se défendre.

Franç.

LA ROMANESQUE, MAIS PEU VERIDIQUE HISTOIRE DE MLE D'ARTIGNY

L'intéressante étude que vient de publier M. Pierre-Georges Roy sur les Berthelot d'Artigny a réveillé dans ma mémoire une peu banale histoire qui a trait à cette famille. J'en emprunte le récit, après l'avoir traduit, au voyageur anglais bien connu, John Lambert (1). Celui-ci n'a désigné la famille en cause que par les premières et dernières lettres de son nom, B.....t d'A.....y, mais le voile est trop transparent pour ne pas découvrir au travers: Berthelot d'Artigny.

“L'on m'a conté, écrit Lambert, une singulière anecdote au sujet d'une jeune personne qui n'échappa que par un cheveu à un emprisonnement perpétuel dans l'un des couvents de Québec. Il paraît que la mère, Madame B.....t d'A.....y, attendant la naissance d'un enfant, avait fait ce voeu absurde et ridicule que dans le cas où elle mourrait elle-même en couches et où l'enfant nouveau-né serait une fille, cette enfant serait à jamais consacrée au service du Christ. L'événement arriva tel que prévu et la fillette fut conséquemment élevée au couvent d'après les règles les plus strictes. C'était aussi la ferme détermination du père que sa fille prendrait le voile lorsqu'elle en aurait l'âge, conformément au voeu de la mère mourante. Mais de son côté la jeune personne lorsqu'elle fut devenue grande, se trouva beaucoup plus inclinée à remplir le divin précepte: Croissez et multipliez, qu'à mener une vie de célibat dans un monastère. Bientôt même son coeur fut captivé par les tendres assiduités d'un galant jeune homme et, oubliant les liens de la religion, elle s'attacha à lui par les liens de l'amour. Leur affection étant réciproque, elle ne songeait plus à autre chose et pendant longtemps elle ne sembla pas trop redouter le voeu stupide de sa mère.

“Mais il arriva que son amoureux fut obligé de partir à l'étranger pour quelque temps. Des circonstances impérieuses retardèrent son retour, son voyage dura deux ans et

(1) John Lambert — *Travels through Canada and the United States in the years 1806, 1807 and 1808*, 2nd Edition, London, 1813, pp. 61-63.

il fut un long temps sans même donner de ses nouvelles. La pauvre malheureuse qui voyait l'heure approcher où elle serait sacrifiée à l'autel, était ballottée entre l'espérance, la crainte et le désespoir. Elle ne pouvait croire que le jeune homme qui lui était si cher lui manquait de fidélité, et cependant elle s'expliquait d'autant moins son apparent oubli qu'elle le savait au courant de son infortuné destin. Mais le père était toujours déterminé à ce que sa fille renonçât au monde, et le jour vint enfin où devait avoir lieu l'événement fatal. L'histoire était déjà connue de tout Québec et de bonne heure, au jour dit, une foule considérable envahissait la chapelle du couvent, attirée autant par la curiosité que par la sympathie. Semblable à un agneau que l'on mène au sacrifice, la jeune fille s'approcha de l'autel. L'évêque commença la cérémonie qui, généralement, dure un temps fort long. A la fin il en arriva à cette partie du cérémonial où il doit demander à la professe si elle accepte le voile, en d'autres termes si elle consent à épouser Jésus-Christ. Tous les yeux étaient en ce moment fixés sur la victime dont les traits étaient d'une pâleur mortelle. Ses yeux étaient noyés de larmes et tout son corps semblait ployer sous le poids du malheur lorsque, jetant un regard sur la foule autour d'elle, elle tressaillit soudain et, se tournant d'un mouvement rapide vers le prélat, elle prononça d'une voix ferme: "Jamais je n'en épouserai d'autre sur cette terre que ce jeune homme qui est là." Et au même moment elle montrait de la main aux regards étonnés de la foule son fiancé qui, tout à fait providentiellement, était arrivé le jour même à Québec, et qui, après avoir été informé de la triste cérémonie qui se déroulait au même instant, s'était précipité en toute hâte vers le couvent, avait pu se frayer un chemin à travers l'assistance et était arrivé juste à temps pour prévenir une irréparable catastrophe.

"L'évêque comprit du coup toute la situation et, sans aucune hésitation, au milieu de la joie générale, il procéda sur le champ à l'union de l'heureux couple."

Qu'y a-t-il de vrai dans cette mélodramatique histoire? Probablement fort peu de chose. John Lambert la sert précisément comme complément à une longue diatribe contre les couvents catholiques du Canada. Imbu des pires préjugés

protestants de son époque, il était, lorsqu'il vint au Canada, prêt à accepter tout ce qu'on pourrait lui raconter des horreurs du "romanisme" et il est évident que certaines gens ont abusé de sa crédulité sur ce point.

Lambert, dont la relation de voyage ne fut publiée pour la première fois qu'en 1810, séjourna à Québec à partir de novembre 1806 jusque vers le milieu de l'été de 1807. L'incident qu'il rapporte a dû nécessairement se passer avant cette époque et, par suite, il ne peut se rapporter qu'à une des filles de Michel-Amable Berthelot d'Artigny, notaire et avocat, qui fut le premier de sa famille à prendre ce nom de d'Artigny.

Berthelot d'Artigny, de son unique mariage avec Angélique Bazin, n'eut que trois filles, dont une mourut certainement au berceau, et dont l'autre mourut probablement aussi à un âge tendre. La seule de ses filles qui contracta mariage est Geneviève née en 1782. Cette dernière fut-elle vraiment vouée à la vie religieuse dès l'heure de sa naissance par sa mère mourante? Je n'en crois rien et pour cause. Mme Berthelot d'Artigny n'est pas morte en couches; elle n'est décédée qu'en novembre 1792, quatre ans après avoir donné naissance à son dernier enfant, et près de dix ans après que fut venue au monde Geneviève elle-même, la seule de ses filles que son voeu aurait pu affecter.

Geneviève Berthelot avait vingt ans lorsqu'elle épousa à Québec, le 16 mai 1802, Joseph Badeaux, notaire aux Trois-Rivières. Comment la jeune Québécoise eut-elle occasion de lier connaissance avec le tabellion trifluvien? Il est possible qu'elle l'ait connu aux Trois-Rivières même où elle a dû faire quelque séjour en 1800 ou 1801 chez son frère Amable qui était depuis 1799 établi avocat dans cette ville.

D'après Lambert, l'amoureux de Mlle d'Artigny aurait dû interrompre sa cour pour entreprendre un voyage à l'étranger et serait resté absent deux ans. Puisque Joseph Badeaux (et il ne peut être question que de lui), a épousé Geneviève Berthelot en mai 1802, il faut que ce voyage lointain se soit accompli entre la fin de 1800 et mai 1802. Il y a malheureusement à cela un grand empêchement. En 1801 et en 1802 Joseph Badeaux, au lieu de se balader à l'étranger,

remplissait tranquillement aux Trois-Rivières ses fonctions de notaire, comme on pourra le constater par son greffe que conserve le protonotaire de ce district. D'ailleurs, absent ou non absent, il n'est guère probable qu'avant de la sauver en 1802 de la prison perpétuelle du couvent, Joseph Badeaux ait filé le parfait amour avec Geneviève Berthelot pendant un aussi long temps que le veut John Lambert, car lorsqu'il épousa cette dernière, il était veuf, et veuf de onze mois à peine, n'ayant perdu sa première femme, Marguerite Dumont que le 30 avril 1801, après un an de mariage. Nous ne pouvons pas lui faire l'injure de supposer qu'il courtisait Geneviève Berthelot pendant sa lune de miel, non plus que dans les premiers jours de son deuil.

Fait intéressant à noter, Marguerite Dumont, première femme de Joseph Badeaux, est morte en donnant naissance à son premier et unique enfant, le 30 avril 1801. Est-ce elle qui en mourant a fait le vœu de vouer sa progéniture à la vie religieuse? John Lambert, à qui l'on a sans doute rapporté cette circonstance pathétique, a très bien pu à son occasion faire une confusion de personnes et prêter à Angélique Bazin, la mère de son héroïne, ce qui appartenait à Marguerite Dumont, la première femme de son héros.

Encore une fois il est évident que John Lambert a été trop empressé à accepter une histoire qui s'accordait avec ses vieux préjugés et il ne s'est pas donné la peine de la contrôler. Tout ce qu'il peut y avoir de vrai au fond de cette romanesque aventure, c'est que Geneviève Berthelot, après avoir peut-être fait un séjour au couvent comme novice, a vu ses velléités de vocation disparaître devant les grâces de son prince charmant, le notaire Badeaux et a, comme tant d'autres, quitté joyeusement la robe de bure des nonnes pour la robe de soie des mariées. Tout le reste est à peine vraisemblable. Sans doute il peut y avoir des parents qui exercent une pression sur la vocation de leurs enfants, — cela s'est beaucoup vu sous l'ancien régime, et cela se voit encore, — mais le cas qui nous occupe est véritablement excessif. D'après Lambert tout Québec savait la terrible angoisse dans laquelle se trouvait Mlle Berthelot à la veille de sa profession et c'est même ce qui aurait attiré une si grande foule à

la cérémonie du sacrifice. Si tout Québec le savait, l'évêque du lieu devait le savoir aussi. Croit-on que ce dernier aurait prêté la main à une semblable entreprise contre la plus sacrée des libertés individuelles? La chose est d'autant moins croyable que le prélat qui remplaçait alors à Québec Mgr Denaut, toujours curé à Longueuil, et qui aurait dû présider à la cérémonie fatale, n'était autre que Mgr Plessis, évêque de Canathe, un homme du plus grand sens et de la plus parfaite droiture. D'ailleurs il est vraiment trop étonnant de voir dans cette affaire Mgr Plessis se tourner soudainement comme une girouette après avoir été jusqu'au dernier moment inflexible comme une borne. Comment penser qu'au simple aperçu de Joseph Badeaux qui sort de l'assistance comme d'une boîte à surprise, le digne évêque a pu s'emballer au point de transformer dare-dare une prise de voile en cérémonie de mariage, sans plus ample examen et, notons-le, sans publication de bans?

Bref, le récit de John Lambert est un conte à dormir debout comme l'on en trouve un bon nombre dans les relations des voyageurs naïfs ou trop pressés. J'ai cru toutefois devoir le signaler, parce qu'il montre une fois de plus comment trop souvent s'écrit l'histoire.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES DISPARUS

Armand, l'hon. Joseph-François — Né à la Rivière-des-Prairies le 14 décembre 1820, de François Armand et de Marie-Louise Vincent. Il fut nommé conseiller législatif pour la division d'Alma le 29 octobre 1858 et fit partie du Conseil législatif jusqu'à la Confédération. Le 23 octobre 1867, M. Armand fut appelé au Sénat comme représentant de la division de Repentigny. Il décéda le 1er janvier 1903. M. Armand siégeait au Conseil législatif puis au Sénat depuis 45 ans.

UN REGIONALISTE ANGLAIS DE QUEBEC,
ROBERT SELLAR

De nos jours, avec l'extension de l'histoire à toutes les sphères de l'activité humaine, la monographie s'affirme une des bases indispensables de la méthodologie actuelle. Aussi, faut-il rendre l'hommage qui leur est dû à ces auteurs qui se sont spécialisés dans un domaine particulier. Le Québec compte ainsi des monographies de haute valeur. Parmi les écrivains de langue anglaise, un des pionniers de l'histoire régionale fut Robert Sellar, de Huntingdon.

Fils de l'Écosse, né à Glasgow, le 1er août 1841, il vint, encore enfant, avec son père au Canada. A 16 ans, il entra à l'atelier du *Globe* de Toronto, et fit plus tard un stage assez bref au *Herald*, de Montréal. En 1863, les chefs du parti libéral du comté de Huntingdon prirent la décision de fonder un journal qui les représenterait en face de la seule feuille locale, le *Journal*, irréductiblement conservateur. Ses organisateurs s'adressèrent à George Brown, du *Globe*, qui leur recommanda Sellar. Ce dernier accepta le poste et le *Canadian Gleaner* commença de paraître sous sa direction à la date du 18 septembre 1863. A la suite de difficultés matérielles et financières du journal, Sellar démissionna l'année suivante et s'établit à Hartford, Connecticut, mais, en 1865, il reprenait la direction du *Gleaner* qu'il garda jusqu'à sa mort en 1919.

En politique, radical et libre-échangiste, Sellar appartient toute sa vie à la gauche libérale. Homme aux opinions catégoriques, il aimait la bataille politique et n'hésitait jamais, quelles que fussent les circonstances, à manifester hautement ses idées. Il fut surtout un partisan irréductible du libre-échange. En 1905, il exposa les vues des agriculteurs sur ce sujet devant la commission d'enquête présidée par le ministre des Finances, l'honorable W. S. Fielding. De nouveau, en 1910, il vint à la tête d'une formidable délégation de toutes les parties du Canada présenter les plaintes et les demandes de la classe agricole à Sir Wilfrid Laurier et aux membres du Parlement.

A la tête du *Gleaner*, Sellar révéla non seulement de grandes qualités d'organisation, mais aussi des dons remar-

quables de style et de combativité. Son journal devint rapidement l'organe reconnu de cette région, peuplée d'Écossais et de Loyalistes, en pleine terre québécoise.

A côté de ses articles réguliers, Sellar, poussé par une activité inlassable et une curiosité historique, commença d'écrire des récits du temps passé, racontant des épisodes de la guerre de 1812, ou les débuts des émigrants écossais dans la région. Ces nouvelles reçurent dans le temps, un accueil des plus favorables. Le style en a peut-être vieilli dans sa tournure, mais il conserve beaucoup de force et les faits présentent un intérêt qui se maintient. Sellar les réunit en volume en 1886.

Encouragé par ce début, le journaliste mit sur le métier un nouvel ouvrage, l'histoire du comté de Huntingdon. Il se documenta avec soin, allant lui-même recueillir à travers la région des renseignements de première main. Il publia son livre sous le titre: *The History of the County of Huntingdon and of the Seigniories of Chateauguay and Beauharnois*. (Huntingdon, 1888). C'est son ouvrage le plus important et le plus précieux pour l'histoire, ouvrage auquel on doit se référer pour étudier le peuplement et le progrès de cette région, où se mêlèrent l'émigrant écossais, le colon américain et le cultivateur canadien-français.

En 1890, à la suite de la loi sur les biens des Jésuites, Sellar rédigea pour l'*Equal Rights Association* de l'Ontario une brochure sous le titre suivant: *Disabilities of Protestants in the Province of Quebec*, dans laquelle il examine la question du point de vue protestant.

En 1890 également, l'auteur fit paraître une intéressante nouvelle: *Hemlock, a tale of the War of 1812*, épisode dramatique de la guerre de 1812. En 1895, il publia une seconde édition de ses *Gleaner Tales*, auxquels il ajouta *Hemlock*, ce qui forme un fort intéressant volume de 462 pages.

En 1907, il imprima au *Gleaner* un livre qui eût un certain retentissement: *The Tragedy of Quebec: The expulsion of the protestants farmers*, (Huntingdon, 1907). Cet ouvrage cherche à expliquer l'exode des agriculteurs protestants des cantons de l'Est. Quoi qu'on puisse penser de la thèse de l'auteur, il faut reconnaître sa parfaite conviction, qui le

porta à publier, à ses frais et contre ses intérêts, ce livre où il expose ses idées personnelles.

En 1911, Sellar publia un récit romancé sous le titre de *Morven*, (Huntingdon), qui raconte l'exode de colons écossais passés aux États-Unis et qui émigrèrent ensuite au Canada. Une brochure suivit, en 1913, sous le titre suivant: *The U. S. Campaign of 1813 to capture Montreal. Crysler : the decisive battle of the War of 1812.* (Huntingdon). En 1915, un dernier volume sortit de sa plume: *True Makers of Canada* (Huntingdon).

A partir de ce moment, une santé chancelante amena Sellar à se retirer de la vie active, mais, à la déclaration de la guerre, avec deux fils au front, il reprit sa plume de journaliste et demeura au travail jusqu'en 1919. Il mourut cette année, le 30 novembre.

Homme de grande énergie, écrivain vigoureux, Sellar a joué un rôle important dans la sphère économique et politique de sa région. Il a laissé une contribution historique qui mérite d'être consultée et il fut un des bons travailleurs régionalistes de l'époque.

Il avait épousé Mary, fille du révérend James Watson, dont il eut cinq enfants: Leslie Sellar, vétéran de la grande guerre, éditeur du *Gleaner*, mourut en 1922; R. Watson Sellar, aussi vétéran de la guerre, est aujourd'hui contrôleur du Trésor, à Ottawa; Adam L. Sellar possède et dirige aujourd'hui le *Gleaner*; Gordon Sellar mourut jeune; et une fille, Elsie Margaret, habite encore Huntingdon.

GUSTAVE LANCTOT

LES DISPARUS

Baillargeon, L'hon. Pierre — Né à l'île aux Grues le 8 novembre 1812, de François Baillargeon et de Marie-Louise Langlois. Il étudia la médecine aux États-Unis et reçut ses degrés de l'Université Harvard. Il fut admis à la pratique de la médecine le 4 mai 1840. Appelé au Sénat le 27 mars 1874 pour remplacer l'hon. M. P.-J.-O. Chauveau, résignataire. Décédé le 15 décembre 1891. Frère de Mgr Baillargeon, archevêque de Québec.

ISAAC DESCHAMPS (1722-1801)

Pour se défaire de quelques intrigants politiques, Louis XIV, mal inspiré, eut recours à la révocation de l'Édit de Nantes qui, depuis 1598, avait protégé la liberté de conscience dans le pays. Cette révocation eut lieu en 1685; elle fut la mesure la plus arbitraire et la plus impolitique du grand roi. Elle eut des effets désastreux pour la France mais très heureux pour ses adversaires. Cette mesure fut la cause d'une émigration intense des huguenots vers les pays protestants. La Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre les reçurent à bras ouverts. Durant nombre d'années, l'*Army List* de ce dernier pays est remplie de noms français. Plusieurs de ces réfugiés, ainsi que leurs fils, servirent dans les colonies d'Amérique. La province de Québec et la Nouvelle-Ecosse en eurent leur part. Dans cette dernière, Paul Mascarène, Joseph-Frédéric-Wallet Des Barres, le juge Dupont, John Doucett, Thomas De La Cour Des Brisay, le colonel sir le Poer Trench, sir John-Gaspard Le Marchant, et autres, y jouèrent un rôle de premier ordre. En plus de ces protestants français, des Suisses entrèrent aussi, un peu plus tard, au service de l'Angleterre qui s'adjoignait ainsi des auxiliaires précieux.

Dans une liste des familles anglaises, suisses et autres établies en Nouvelle-Ecosse depuis l'année 1749 (1) et qui demeurent à Halifax, on trouve le nom d'Isaac Deschamps et un garçon, — probablement son fils George — âgé de moins de seize ans. Cette liste est de juillet 1752.

D'après M. Henry Youle Hind (2), Isaac Deschamps serait né vers 1722. Il prit part, dit cet auteur, à la répression de la conduite turbulente des Acadiens, en 1754, alors qu'il était âgé de trente-deux ans.

Dans "Nova Scotia Archives", vol. I, T. B. Akins dit que Isaac Deschamps était d'origine suisse, et qu'il vint tout jeune en Nouvelle-Ecosse. En 1754, il était commis chez son compatriote, Joshua Mauger, marchand à Windsor (alors

(1) Akin's *History of Halifax City*, p. 253.

(2) *The Old Parish Burying Ground at Windsor* (1889).

Fort Edward), et il aida au capitaine Murray à rétablir l'ordre parmi les Acadiens de Pigiguit (Windsor).

M. Deschamps, étant à Halifax le 12 septembre 1755, il traduisit pour le gouverneur Lawrence deux documents français: une pétition des Acadiens au général Phillips et une formule de serment qu'ils étaient prêts à signer.

En juillet 1761, il fut élu membre de l'Assemblée législative comme représentant de West Falmouth et, la même année, il était nommé juge de la Cour des Plaids Communs dans le comté de King. Le 15 octobre 1763, il signait un rapport sur le nombre de colons établis dans les townships de Horton, Cornwallis et Newport, comté de King (1).

En 1766, il est nommé juge de la cour des tutelles.

Le 20 mai 1768, le lieutenant-gouverneur Francklin écrivait à M. Deschamps qu'il l'avait nommé avec l'assentiment du Conseil de Sa Majesté, juge de la Cour des Plaids Communs à l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) avec appointements de £200. Le nouveau juge était en même temps nommé surintendant de l'établissement que les autorités projetaient en cette île. On lui accordait un supplément d'appointements de sept shillings et six deniers par jour pour ce dernier travail.

M. Deschamps habitait alors Windsor. Il se rendit à son nouveau poste en juin suivant et se mit immédiatement à la besogne. Il prêta les serments d'usage, à Charlottetown, le 22 juin.

M. Deschamps avait la permission d'employer les Acadiens de l'île pour abattre les arbres et ouvrir des rues dans les nouvelles villes. Il avait ordre de placer des colons sur des terres avec le moins de perte de temps possible. Il devait aussi encourager les pêcheurs et leur aider.

Le 21 juillet 1768, M. Deschamps faisait rapport sur le nombre de personnes établies sur l'île et il indiquait les *Townships* dans lesquels ces colons demeuraient.

En 1769, l'île du Prince-Édouard fut détachée de la Nouvelle-Écosse et érigée en province distincte. Le 4 août de cette année, le capitaine Walter Patterson en fut nommé gouverneur en chef. Il se rendit à Charlottetown, prêta les

(1) Archives Publiques du Canada, série Nova Scotia, A. 72, p. 66.

serments requis et entra en fonctions le 19 septembre 1770.

Cette même année, Isaac Deschamps fut transféré à la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse en qualité d'adjoint du juge en chef, en remplacement de M. Duport nommé à Saint-Jean.

Le juge Deschamps écrivit une description de la Nouvelle-Ecosse.

Le juge en chef Finucane étant mort en 1785, M. Deschamps fut promu à sa place, le 3 août de cette année. Il remplit aussi les fonctions de greffier de la Chambre d'Assemblée en 1772 et il devint l'un des membres du Conseil exécutif le 6 octobre 1783.

M. Deschamps décéda le 13 août 1801, dans la quatre-vingtième année de son âge (1).

Son fils George fut nommé *Judge of Probate* (cour des tutelles) du comté de Hants, à la mort de son père.

Le 28 août 1759, une vaste étendue de terre située à l'est du chemin de Halifax, fut divisée en six parties et l'une d'elles, contenant 1000 acres, fut concédée à M. Deschamps (2). On désignait alors cette partie du pays sous le nom de "East Falmouth" et elle conserva cette appellation jusqu'à la création du township de Windsor, le 24 décembre 1764.

Le 16 juin 1760, le gouverneur Lawrence nomma Isaac Deschamps *truckmaster*, c'est-à-dire surintendant du commerce d'échange avec les sauvages, au Fort Edward et dans le comté de King.

Le 30 juin 1763, le lieutenant-gouverneur Belcher accordait une nouvelle concession de mille acres dans le township de Horton, à Isaac Deschamps et à Edward Ellis.

La femme de Georges Deschamps, Elizabeth Deschamps, décéda en 1779. George et Sarah, ses enfants, moururent, le premier, en 1776 et la seconde, en 1778. Tous furent inhumés dans le cimetière paroissial de Windsor (3).

La fondation en pierre de la maison qu'habitait Isaac Deschamps, peut se voir dans le jardin appartenant aujourd'hui

(1) Sir John Wentworth, gouverneur, au duc de Portland, 26 août 1801.

(2) Archives Publiques du Canada, série Nova Scotia, A. 80, p. 39.

(3) Henry Y. Hind — *Sketch of the Old Parish Burying ground in Windsor, N. S., 1889.*

d'hui (1889) à M. P.S. Burnham sur la pente occidentale de Fort Hill (1).

En 1778, des accusations de mauvaise administration de la justice furent portées contre les juges Deschamps et Brenton, de la Cour Suprême, par MM. Sterns et Taylor, avocats. La question soumise à l'Assemblée Législative fut référée par celle-ci au gouverneur qui, après enquête, déclara ces plaintes mal fondées. En Appel, le Conseil Privé Impérial décida la question dans le même sens (2).

Francis-J. Audet.

LE PICARD

Les documents officiels, paraît-il, disent que Jacques Le Picard, sieur Dumesny Noré, était originaire de Caen, quoi que, dans son acte de mariage il se déclara fils de Philippe, de Noré, évêché de Bayeux.

Il se peut que, au moment de sa déclaration, son père ait été en demeure à Noré, ce pendant que la famille relevait de Caen. Sur l'état des usurpateurs de la noblesse de la généralité de Caen, condamnés en amendes ou renvoyés au Conseil, paraît: Jean Le Picard, *demeurant à Caen*, condamné par forclusion le 21 janvier 1667, à mille livres d'amende, n'ayant nulle qualité. D'après d'Hozier (*Caen*, page 179) Auguste Le Picard, sieur de Norey, portait: "De gueules, à trois fers de pique d'argent". Ce sont des armes *parlantes*, genre de rébus qui plaisait fort à d'Hozier. Cet Auguste Le Picard est évidemment de la même famille que notre officier canadien.

Le gouverneur Callières lui-même dans sa liste de 1701 dit notre homme natif de Caen. En ce temps-là, on prononçait et l'on écrivait bien souvent tel que prononcé: Dumesny pour Du Mesnil.

R. Roy

(1) Ibid.

(2) Campbell, *Hist. of Nova Scotia*.

LISTE DES EDITIONS DU CODE CIVIL, DU CODE
DE PROCÉDURE CIVILE ET DU CODE
MUNICIPAL DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

Code civil

Code civil du Bas-Canada (texte officiel). In 8, Ottawa, 1866. Malcolm Cameron, Imprimeur du Roi.

De Bellefeuille, E.-L.: *Code civil du Bas-Canada*. In-12, Montréal, 1866. Beauchemin et Valois éditeurs.

De Bellefeuille, E.-L.: *Code civil annoté du Bas-Canada*. In-8, Montréal, 1879. Beauchemin et Valois, éditeurs.

McCord, Thomas: *The Civil Code of Lower-Canada*. 3rd ed. In-12, Montréal, 1880. Dawson Brothers, éditeurs.

De Bellefeuille, E.-L.: *Code civil du Bas-Canada*. In-8, Montréal, 1885. Beauchemin et Valois, libraires, éditeurs.

Lareau, E.: *Code civil du Bas-Canada*. In-12, Montréal, 1885. A. Périard, éditeur.

De Bellefeuille, E.-L.: *Code civil annoté du Bas-Canada*. 2e éd. In-8, Montréal, 1889, C. O. Beauchemin et fils, éditeurs.

Sharp, W.-P.: *Civil Code of Lower-Canada annotated*. 2 vols. In-8, Montréal, 1889. A. Périard, éditeur.

Sharp, W.-P.: *Supplement No 1 to Sharp's Civil Code*. In-8, Montréal, 1889, A. Périard, éditeur.

Sharp, W.-P.: *Supplement No 2 to Sharp's Civil Code*. In-8, Montréal, 1890. A. Périard, éditeur.

Sharp, W.-P.: *Supplement No 3 to Sharp's Civil Code*. In-8, Montréal, 1891. W.-P. Sharp, éditeur.

De Bellefeuille, E.-L.: *Code civil annoté du Bas-Canada*. 3e éd. gr. 8°, Montréal, 1891. C.-O. Beauchemin et Fils, éditeur.

Mathieu, l'hon. M.: *Code civil de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1893. C.-O. Beauchemin et Fils, éditeurs.

Dorais, O.-P., et Dorais, A.-P.: *Code civil de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1897. C. Théoret, éditeur. (1)

Kavanagh, H.-J.: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal, 1898. John Lovell and Son, éditeurs.

Mathieu, l'hon. M.: *Code civil de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1898. C.-O. Beauchemin et Fils, éditeurs.

Sharp, W.-P.: *Consolidated Supplement No 1 to Sharp's Civil Code*. In-8, Montréal, 1898. C. Théoret, éditeur.

Weir, R.-S.: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal, 1898. C. Théoret, éditeur.

Beauchamp, J.-J.: *Code civil annoté de la Province de Québec*. 3 vols. In-8, Montréal, 1904-1905. C. Théoret, éditeurs.

Dorais et Dorais: *Code civil de la Province de Québec*. 2e éd. In-12, Montréal, 1905. C. Théoret, éditeur.

Mathieu, l'hon. M.: *Code civil de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1909. C.-A. Marchand, imprimeur.

Butler, W.-H.: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal, 1910. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Kavanagh, H.-J.: *Civil Code of Lower-Canada*. 2e éd. In-12, Montréal, 1912. John Lovell and Son, éditeurs.

Dorais et Dorais: *Code civil de la Province de Québec*. 3e éd. In-12, Montréal, 1915. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Johnson, W.-S.: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal, 1918. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Dorais et Dorais: *Code civil de la Province de Québec*. 4e éd. par A. S. Deguire. In-12, Montréal, 1919. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Johnson, W.-S.: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal, 1923. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Beauchamp, J.-J.: *Supplément au Code civil annoté de la Province de Québec*. 2 vol. gr. In-8, Montréal, 1924. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Deguire, A.-S.: *Code civil de la Province de Québec*. 2e éd. In-12, Montréal, 1924. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Cliff, E.-Howard: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal, 1928. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Deguire, A.-S.: *Code civil de la Province de Québec*. 3e éd. In-12, Montréal, 1928. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Deguire, A.-S.: *Code civil de la Province de Québec*. 4e éd. In-12, Montréal, 1931. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Cliff, E.-Howard: *Civil Code of Lower-Canada*. In-12, Montréal 1931. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Saint-Cyr, J.-F. : *Supplément au Code civil annoté*. 2 vol. gr. 8°, Montréal, 1931. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

McCord, Thomas : *Civil Code of Lower-Canada*. 2nd ed. In-12, Montréal, 1870. Dawson Brothers, éditeurs.

COMMENTAIRES DU CODE CIVIL

Roy, J. : *Explication du Code civil du Bas-Canada*. In-8, Montréal, 1867. Eusèbe Senécal, éditeur. (N. B. Un seul volume paru.)

Beaudry, Ed.-A. : *Le questionnaire annoté du Code civil du Bas-Canada*. In-8, Montréal, 1872. Beauchemin et Valois, éditeurs. (N. B. Un seul volume paru.)

Loranger, l'hon. juge T.-J.-J. : *Commentaire sur le Code civil du Bas-Canada*. In-8, Montréal, 1873. A.-E. Brosard, éditeur. (N. B. Deux volumes seulement ont paru.)

De Lorimier, Chs.-C., et Villebon, Chs.-A. : *La Bibliothèque du Code Civil de la Province de Québec*. 21 volumes. In-8, Montréal (1871 à 1890).

Mignault, P.-B. : *Le Droit civil canadien*. 9 vol. 8°. Montréal (1895 à 1916). Whiteford et Théoret et Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Langelier, l'hon. F. : *Cours de droit civil de la Province de Québec*. 6 vol, Montréal, 1905-1911. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Code de procédure civile du Bas-Canada (Texte officiel). In-8, Ottawa, 1867. Malcolm Cameron, Imprimeur du Roi.

Doutre, G. : *Les lois de la procédure civile* (annotées). 2 vol. In-12, Montréal, 1867. Eusèbe Senécal, éditeur.

Taschereau, H.-É. : *Le Code de Procédure civile du Bas-Canada* (annoté). In-8, Québec, 1876. Augustin Côté et Cie, imprimeurs.

Foran, T.-P. : *The Code of Civil Procedure of Lower-Canada* (annotated). In-8, Toronto, 1879. Carswell and Co., éditeurs.

Wotherspoon, Ivan: *The Code of Civil Procedure in the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1880. Dawson Brothers, éditeurs.

Foran, T.-P. : *The Code of Civil Procedure of Lower-Canada* (annotated). 2e éd. In-8, Toronto, 1886. Carswell and Co., éditeurs.

Lorrain, Léon : *Code de Procédure civile*. In-12, Montréal, 1886. A. Périard, éditeur.

Lorrain, Léon : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1889. A. Périard, éditeur.

Mignault, P.-B. : *Code de Procédure civile du Bas-Canada* (annoté). In-8, Montréal, 1891. J.-M. Valois, éditeur.

Mathieu, l'hon. M. : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1893. C.-O. Beauchemin et Fils, éditeurs.

Dorais, O.-P. et Dorais, A.-P. : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1897. C. Théoret, éditeur.

Mitchell, V.-E. : *Code of Civil Procedure for the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1897. John Lovell and Son, éditeurs.

Dorais et Dorais : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. 2e éd. in-12, Montréal, 1903. C. Théoret, éditeur.

Jacobs, S.-W., et Garneau, Léon : *Code of Civil Procedure of the Province of Quebec*. In-12, Toronto, 1903. Carswell and Co., Ltd., éditeurs.

Weir, R.-S. : *The Code of Civil Procedure of the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1903. C. Théoret, éditeur.

Martineau, P.-G., et Delfausse, R. : *Code de Procédure Civile annoté de la Province de Québec et Supplément*. In-8, Montréal, 1904. C. Théoret, éditeur.

Beullac, P. : *Code de Procédure civile de la Province de Québec annoté*. In-8, Montréal, 1908. John Lovell and Son, Ltd, éditeurs.

Mathieu, l'hon. M. : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1910. John Lovell and Son, Ltd, éditeurs.

Surveyer, Ed.-F. : *Code of Civil Procedure*. In-12, Montréal, 1912. John Lovell and Son, Ltd, éditeurs.

Dorais et Dorais : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. 3e éd. In-12, Montréal, 1915 (Revu et annoté par Éd.-F. Surveyer). Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Archambault, A.-S. : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. 4e éd. de Dorais et Dorais. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs. Montréal, 1920.

Gérin-Lajoie, Henri : *Code de Procédure civile de la Province de Québec annoté*. In-8, Montréal, 1920. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Curran, F.-J. : *The Code of Civil Procedure of the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1922. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Arbour, Pierre : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. 5e éd. de Dorais et Dorais. In-12, Montréal, 1925. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Arbour, Pierre : *Code de Procédure civile de la Province de Québec*. 6e éd. de Dorais et Dorais. In-12, Montréal, 1929. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Grigg, Alec-P. : *The Code of Civil Procedure of the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1930. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

CODE MUNICIPAL

Code municipal de la Province de Québec (34 Vict., chap. 68). In-12, Québec, 1873. C.-F. Langlois, Imprimeur de la Reine. Mis en vigueur le 2 novembre 1871.

De Bellefeuille, E.-L. : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1879. Eusèbe Senécal, imprimeur.

De Bellefeuille, E.-L. : *Municipal Code of the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1879. Eusèbe Senécal, imprimeur.

De Bellefeuille, E.-L. : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1882, 3e éd. Eusèbe Senécal et Fils, imprimeurs.

De Bellefeuille, E.-L. : *Municipal Code of the Province of Quebec as amended to the 10th of July 1882*. 2nd ed. In-12, Montréal, 1882. Eusèbe Senécal et Fils, imprimeurs.

De Bellefeuille, E.-L. : *Code municipal de la Province de Québec*. 4e éd. In-12, Montréal, 1886. Eusèbe Senécal et Fils, imprimeurs.

De Bellefeuille, E.-L. : *The Municipal Code of the Province of Québec*. 3rd ed. In-12, Montréal, 1886. Eusèbe Senécal et Fils, imprimeurs.

Mathieu, l'hon. M. : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1886. A. Periard, éditeur.

Martin, Joseph, et Olivier, T.-H. : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Québec, 1888. J.-O. Filteau, éditeur.

Weir, W.-A. : *Municipal Code of the Province of Quebec*. In-12, Montréal, 1889. A. Periard, éditeur.

Lorrain, Léon : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1889. A. Periard, éditeur.

Code municipal de la Province de Québec. In-12, Montréal, 1890. Eusèbe Senécal et Fils, éditeurs.

Municipal Code of the Province of Quebec. In-12, Montréal, 1890. Eusèbe Senécal et Fils, éditeurs.

Mathieu, l'hon. M. : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Montréal, 1894. C.-O. Beauchemin et Fils, éditeurs.

Bédard, J.-E. : *Code municipal de la Province de Québec*. In-8, Montréal, 1898. C. Théoret, éditeur.

Weir, R.-S. : *The Municipal Code of the Province of Quebec* (annotated). In-8, Montréal, 1903. C. Théoret, éditeur.

Bédard, J.-E. : *Code municipal de la Province de Québec*. 2e éd. In-8, Montréal, 1905. C. Théoret, éditeur.

Pouliot, J.-F. : *La Jurisprudence de Droit municipal*, contenant les textes français et anglais du nouveau Code. In-8, Fraserville, 1914.

Code municipal de la Province de Québec. (textes français et anglais). In-8, Québec, 1916. E.-E. Cinq-Mars. Imprimeur du Roi.

McAvoy et Dufresne : *Code municipal de la Province de Québec annoté*. In-8, Montréal, 1916. Mercantile Printing, éditeurs.

Pouliot, Jean-François : *Le nouveau Code municipal annoté*. 2e éd. In-8, Québec, 1917. Imprimerie Le Saint-Laurent Ltée, éditeurs.

Pouliot, J.-F. : *Le nouveau Code municipal annoté* (en collaboration avec Bernard Bourdon). 3e éd. In-8, Montréal, 1923. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

Dorion, Edouard : *Code municipal de la Province de Québec*. In-12, Québec, 1926. Éditeur: Éd. Dorion, Québec.

Juneau, P.-A. : *Lois municipales de la Province de Québec*. In-12, Québec, 1926. Département du Procureur Général.

Pouliot, Jean-François: *Le nouveau Code municipal annoté*. 4e éd. In-8, Montréal, 1927. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

LOI DES CITÉS ET VILLES

Loi des cités et villes, 1922. Texte officiel (version française et anglaise); 13 Geo. V, chap. 65. Département du Procureur Général, Québec. 1923.

Saint-Cyr, J.-F. : *Loi des cités et villes annotée*. In-8, Montréal, 1922. Wilson et Lafleur Ltée, éditeurs.

MARÉCHAL NANTEL (1)

ADDENDA

CODES CIVILS

Deguire, René: *Code civil de la province de Québec*. In-12, Montréal, 1934. Wilson & Lafleur, Ltée, éditeurs.

COMMENTAIRES DU CODE CIVIL

Billette, J.-Émile : *Traité théorique et pratique du droit civil canadien*. DONATIONS ET TESTAMENTS, tome I. In-8, Montréal, 1933. Édité par l'auteur. (N.-B. Un seul volume paru à date).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Martineau, Jean-Chrysostôme: *Code de procédure civile de la province de Québec*. Revu et modifié en conformité de la législation. In-12, Montréal, 1933. Wilson & Lafleur, Limitée, éditeurs.

(1) *La Revue du Droit*.

SUPPLÉMENT AU CODE DE PROCÉDURE CIVILE ANNOTÉ

Gérin-Lajoie, Henri & Stein, Marc: *Supplément au code de procédure civile annoté de la province de Québec*. In-8, Montréal, 1934. Wilson & Lafleur, Limitée, éditeurs.

CODE MUNICIPAL

Tellier, Robert: *Code municipal de la province de Québec*, (1916). Avec les amendements jusqu'à mars 1932 et la jurisprudence jusqu'à janvier 1932. In-8. Montréal, 1932. Wilson & Lafleur, Limitée, éditeurs.

M. N.

QUESTION

Le valet de chambre du gouverneur de Frontenac se nommait Duchouquet. Par son testament fait le 22 novembre 1698, M. de Frontenac légua à son valet de chambre toute sa garde-robe "consistant en ses habits, linge, et autres hardes d'icelle avec la petite vaisselle d'argent dépendante de la dite garde robe, et ce en considération des services que le dit Duchouquet lui a rendus jusqu'à présent".

Que devint le valet de chambre du comte de Frontenac?

Louis Lefebvre, sieur Duchouquet, épouse, à Montréal, le 28 septembre 1700, Angélique Perthuis. Son acte de mariage le qualifie de marchand. M. de Frontenac était mort depuis deux ans. N'est-ce pas là son valet de chambre qui, une fois libéré de son service, aurait été s'établir à Montréal comme marchand?

SUPP.

UNE ANNONCE SUGGESTIVE

De la *Gazette de Québec* du 29 janvier 1818:

"Marié, mardi dernier, le 27 du courant, dans l'église paroissiale de Québec, Joseph Jolivet dit Mitron, veuf, âgé de 32 ans, à dame Fortier, âgée de 64 ans, aveugle et veuve de 29 jours."

SAMUEL NEILSON (1771-1793)

Fils de William Neilson, seigneur de Dornald, paroisse de Balmaghie, Écosse, et d'Isabel Brown, Samuel naquit à cet endroit en 1771. Sa mère était la soeur de William Brown, fondateur et propriétaire de la *Gazette de Québec*. Après avoir fréquenté l'école paroissiale, Samuel fut envoyé chez son oncle, à Québec, pour y apprendre le métier d'imprimeur et de journaliste.

William Brown mourut subitement le 22 mars 1789. Les curateurs de la succession furent choisis le 26 de ce mois à une réunion d'amis, vu que Brown n'avait aucun parent au pays, sauf son neveu mineur.

La *Gazette* passa alors aux mains de Samuel Neilson par acte de vente des curateurs, passé à Québec, le 11 mai 1789, par devant le notaire Charles Stewart. Le nouveau propriétaire en continua la publication jusqu'à sa mort survenue le 12 janvier 1793 (1), lorsque son frère John en hérita. Celui-ci devait faire de la *Gazette* un des meilleurs journaux politiques de son temps et lui donner une direction vraiment nationale.

La *Gazette* du 17 annonçait ainsi la mort de Samuel :

“ Samedi dernier est mort en sa 22ème année M. Samuel Neilson ci-devant imprimeur en cette ville, jeune homme d'un mérite distingué, membre utile de la société, et en conséquence universellement regretté. Le public est respectueusement informé que les affaires de l'Imprimerie seront continuées comme ci-devant par M. John Neilson, frère du défunt.

Samuel Neilson avait aussi acquis, le 11 février 1791, l'immeuble de la *Gazette* au prix de 400 cours d'Halifax.

Le 31 décembre 1789, M. Neilson remerciait ceux qui lui avaient aidé lors d'un incendie au bureau de la *Gazette*. Il était membre de la Société du Feu le 28 janvier 1790.

M. Neilson fut au nombre des signataires d'une pétition demandant l'établissement d'une université dans la province,

en 1790. Il signa également l'adresse des citoyens de Québec à lord Dorchester lors de son départ, le 18 août 1791, et celle présentée à S. A. R. le Prince Édouard, le lendemain.

On lit dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1896 qu'une vue de Québec, prise de la Pointe-Lévis, avait été dessinée par S. Neilson en 1792. Cette dernière, y est-il dit, "est hors texte et sans avoir un haut mérite artistique, elle est assurément très intéressante." Le dessinateur serait-il notre imprimeur? C'est plus que probable car il n'y avait pas, que nous sachions, d'autre Neilson à Québec à cette époque.

FRANCIS-J. AUDET

LETTRE DU ROI A M. DE VAUDREUIL

Du 24 juin 1719

M. le Marquis de Vaudreuil Tout le monde scait par quels motifs j'ai esté forcé de déclarer la Guerre au Roy d'Espagne et avec quelle douleur je tourne mes premiers Armes contre un Prince dont la personne et les interests me doivent estre si chers, Quoique Dieu paroisse par les succès q^l. m'accorde approuver la justice et la droiture de mes intentions, je ne ressentirois aucune joye de ces avantages, si ce n'estoient des acheminemens à la tranquillité generale que je tache, avec mes Alliés, d'obtenir du Roy d'Espagne, la prise de fontarabie ne me flate donc point par la gloire de la conquete, mais seulement par l'espérance de parvenir à une Paix également avantageuse aux deux Nations; Et pour rendre grâce à Dieu de la protection Il favorise mes Entreprises, Je vous écris cette lettre de l'avis de mon Oncle le Duc d'orléans Regent pour vous dire que j'écris au Sr Evesque de Quebec de faire chanter le Te Deum dans l'Eglise Cathedrale de cette ville et que mon intention est que vous y assistiés que vous y fassiés assister le Con^{el}. Supérieur, que vous fassiés ensuite allumer des feux tirer le Canon et donner en cette occasion les marques de rejouissance accoutumées Et la presente a autre fin. Je prie Dieu q^l. vous ait Mons^r. le Marquis de Vaudreuil en sa sainte garde Ecrit à Paris le 24 juin 1719 Signé Louis.

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Depuis quand la feuille d'érable est-elle devenue l'emblème du Canada?

Il semble que ce fut à Montréal, et il y a cent ans (encore un centenaire) que la feuille d'érable figura pour la première fois dans une fête nationale.

Au banquet du 24 juin 1835, un journal note: "on a remarqué un faisceau de branches d'érables soutenant des drapeaux qui entouraient un portrait de saint Jean-Baptiste".

En 1836, à la même fête, le célèbre Denis-Benjamin Viger, en proposant une santé, fit l'éloge de l'érable et termina ainsi: "c'est le roi de nos forêts, c'est l'emblème du peuple canadien".

Le 14 novembre suivant, le *Canadien* arborait dans son frontispice "la feuille d'érable et le castor", parce que, dit le rédacteur du journal, "la feuille d'érable a été comme on le sait, adoptée comme emblème du Bas-Canada" (1).

* *

*

Ceci admis, il reste à chercher quand les Canadiens de races différentes à la nôtre accueillirent l'emblème, à leur tour.

Un auteur anglais anonyme assure que le 21 août 1860, au cours d'une assemblée qui arrêtait le programme de la réception qu'on allait faire au prince de Galles, il fut décidé que les citoyens auraient une feuille d'érable pour insigne, lorsque le futur souverain de l'empire britannique visiterait Toronto. Cet endroit ne fut pas le seul à prendre une semblable résolution, puisque, lors du passage du prince à Cobourg, Ont., les membres de la société "Native Canadians" portaient, à la boutonnière de leur habit, une feuille d'érable en argent (2).

* *

*

Dès cette époque l'emblème était accepté partout et si bien qu'en 1867, l'instituteur Alexander Muir (3) profita de

(1) Chouinard — *Fête nationale des C.-F.*, pp. 25, 26 et *B. R. H.*, 1898, pp. 119, 120.

(2) Relation du voyage de S. A. R. en Amérique, 1860.

(3) Né en Ecosse en 1830, venu au Canada en 1833. Consacra sa vie à l'enseignement. Mort en 1906.

l'avènement de la Confédération pour lancer le chant qui l'a illustré: *Maple leaf for ever* et dont il composa les paroles et la musique. L'auteur voulait plaire aux Canadiens de toute origine, voilà pourquoi, dans le premier couplet, on remarque ces vers:

On Canada's fair domain
Here may it wave our boast, our pride,
And join' in love together
With Lily, Thistle, Shamrock, Rose,
The Maple leaf for ever.

Ce chant devint si populaire qu'on l'enseigna dans les écoles du Dominion; que l'air fit partie du répertoire des orchestres et des fanfares; qu'on le joua dans les concerts et les parades; que les Canadiens de langue anglaise le considérèrent comme l'hymne national définitif du pays jusqu'au jour où Lavallée fit entendre le solennel: O Canada.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Barat, Le sieur — Le 15 mars 1696, le roi nommait le sieur Barat pour faire à Plaisance, île de Terre-Neuve, les fonctions de greffier et notaire, à la place du sieur Couraud, qui n'était plus en état de continuer ses fonctions à cause de son grand âge. Barat fut, plus tard, accusé de malversation. Le commandant de la place, M. de Monic, dut démettre de ses fonctions ce fonctionnaire infidèle et le condamner à la prison.

Le Roy Desmarets, Charles-Joseph — Il exerça comme notaire royal à Louisbourg, de 1728 à 1737. Le greffe du notaire Le Roy est conservé aux Archives nationales de Paris, en France.

Couraud, Jacques — En 1681, il était procureur fiscal et notaire à Port-Royal, en Acadie. Couraud passa à Plaisance, île de Terre-Neuve, avant le printemps de 1686. Il y agit comme notaire et secrétaire d'Antoine Parat, gouverneur de Plaisance.

J.-B. BERTHELOT (1772 - 1830) ET SES DESCENDANTS

Jean-Baptiste Berthelot, que l'étude sur la famille Berthelot parue dans le *Bulletin* de janvier 1935 (p. 34) désigne comme "voyageur", était probablement le fils aîné d'Adrien-Régis Berthelot et de Marie-Joseph Guillon. En effet, son acte de sépulture en date du 2 janvier 1830, à La Prairie lui attribue cinquante-huit ans, ce qui le fait naître en 1772, l'année du mariage de ses parents. Le même acte le donne comme écuyer, négociant, de cette paroisse. Sont témoins: le "frère du défunt"; Charles-Alexis (de Ste-Geneviève), son neveu, Adrien (le fils de ce dernier), "ses fils", Joseph et Benjamin, son gendre Horatio Munro, son ami, Antoine Dupré.

Je cite longuement cet acte, il est capital. Sans lui il ne m'eût guère été possible de rattacher cette branche de la famille Berthelot au tronc principal.

J.-B. Berthelot avait épousé Louise Berthelot. Où ? quand ? c'est ce que je n'ai pu établir, non plus le degré de parenté qu'elle pouvait avoir avec son mari.

Louise Berthelot apparaît en particulier à deux actes, soit, aux mariages de sa fille, et de l'un de ses fils. Selon l'habitude du temps, l'officiant ne l'a pas nommée dans l'acte de décès de son époux.

Le 26 janvier 1825, à Notre-Dame de Montréal, fille mineure de J.-B. Berthelot et de Louise Berthelot, de cette paroisse, épouse Horatio Munro, marchand, fils de Hugh Munro, officier en demi-solde, et d'Angélique Leroux d'Éneval (sic), de St-Esprit.

Les nouveaux époux Munro font baptiser une fille Charlotte-Angélique, à La Prairie le 26 février 1828 et le père y est dit marchand.

Le 9 avril 1830, à Saint-Constant de La Prairie, Joseph Berthelot (fils de feu J.-B. B. et de Louise Berthelot) épouse Lia Desmarais. Un fils, J.-B. leur naît en la même paroisse le 19 juillet 1832 et le père y apparaît comme marchand.

Le 14 avril 1837, à La Prairie, au bptême d'une fille, Emma-Zéphirine, Joseph Berthelot est devenu "étudiant en droit". Il était probablement clerc-notaire.

Je ne connais pas d'autres traces du sieur Joseph Berthelot, époux de Lia Desmarais, successivement marchand et étudiant en droit.

Un autre fils de J.-B. B. et de *Louise B.* est Benjamin qui se marie de même que son frère Joseph au cours de l'année qui suit le décès de son père. Le 30 novembre 1830 à la mission anglicane de La Prairie, il épouse Charlotte Powell, une nièce par alliance d'Edmé Henry, notaire, ancien député et fondateur de Henryville, P. Q.

Ayant vraisemblablement recueilli la succession paternelle, il est marchand à La Prairie à l'époque de son mariage. Il l'est encore le 22 février 1832, à la naissance de son fils George-Samuel.

Toutefois Benjamin Berthelot fut principalement instituteur. Il apparaît comme tel, le 22 février 1844 à Saint-Constant où il assiste à la sépulture de son fils Rodolphe, âgé de sept ans et qui s'est noyé, puis à La Prairie, le 16 mai 1846, à la sépulture d'un autre enfant, âgé de quatre mois, enfin à Notre-Dame de Montréal le 18 janvier 1869 à la sépulture de sa femme, Charlotte Powell, décédée à l'âge de 65 ans, le 13 précédent.

Je ne sais non plus ce que devint Benjamin Berthelot, qui fut instituteur pendant peut-être un quart de siècle.

Enfin, il peut n'être pas sans intérêt d'ajouter que Jules-Randolphe Berthelot, né à Ste-Geneviève en 1821, et incidemment le cousin germain de Joseph et Benjamin Berthelot et de Henriette Berthelot-Munro susmentionnés, fut admis au barreau en 1844.

Le 10 février 1851, il épousait, à Notre-Dame de Montréal, Marie-Joséphine-Herminie Meilleur, l'une des filles du premier surintendant de l'instruction publique de la Province.

Quant au frère de Jules-Randolphe, le Dr Jean-Marie-Isidore Berthelot, c'est à Rigaud le 25 octobre 1830 qu'il épousa Julie Laroque-Rochbrune (elle signe: *Laroque*), la fille de Charles Laroque, qui fut député de Vaudreuil de 1833 à 1838.

JEAN-JACQUES LEFEBVRE